

Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) et développement durable 2025



2025



BCVS

Bienvenue Chez Vous

Sommaire

Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)
et développement durable 2025

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire
des actionnaires du 24 avril 2026

2 CONTENU ET OBJECTIFS DU RAPPORT RSE

- 2 Message des présidents
- 3 Banque Cantonale du Valais
- 4 Cadre de référence, contenu et objectifs du Rapport RSE
- 5 Points forts 2025
- 6 Labels, adhésions à des initiatives et notations
- 8 Parties prenantes
- 9 Matrice de double matérialité
- 10 Gouvernance d'entreprise
- 12 Gouvernance et stratégie RSE
- 16 Éthique et conformité
- 18 Cyberrisques et résilience opérationnelle
- 19 Risques RSE, organisation et gestion
- 21 Objectifs de développement durable

23 AXE I EMPLOYEUR

- 23 Ambitions de l'axe
- 25 Employeur responsable et gestion des changements
- 27 Diversité et égalité des chances
- 29 Formation et perfectionnement
- 32 Santé et bien-être au travail

36 AXE II ENVIRONNEMENT

- 36 Ambitions de l'axe
- 37 Climat
- 40 Consommation des ressources

41 AXE III FINANCE ET PRODUITS

- 41 Ambitions de l'axe
- 42 Satisfaction clientèle
- 43 Produits et services responsables
- 49 Pratiques de vente responsables

51 AXE IV ANCRAGE RÉGIONAL

- 51 Ambitions de l'axe
- 52 Performance économique
- 53 Création de valeur régionale
- 55 Participation à la vie associative

58 RÉFÉRENCE

- 58 Index du contenu de la norme GRI
- 67 Lexique des abréviations
- 68 Revue de l'assurance limitée

Message des présidents

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte global marqué par des débats intenses autour des enjeux climatiques et de la responsabilité sociétale des entreprises. Les divergences d'interprétation ont créé un environnement où la portée et l'urgence de la transition durable sont remises en question. Ce climat controversé peut donner l'impression d'un recul, alors même que les signaux réglementaires continuent d'aller dans le sens d'une action renforcée.

Dans cet environnement complexe, la BCVS réaffirme que la durabilité demeure un enjeu stratégique majeur. Les attentes réglementaires liées au climat, à la transparence et à la gestion des risques ESG se renforcent, et les institutions financières ont un rôle essentiel à jouer pour accompagner cette transformation.

Au cours des dernières années, la Banque a travaillé à poser, structurer et renforcer les fondations de sa stratégie RSE. En 2025, ces bases sont désormais pleinement établies : notre cadre de gouvernance, nos politiques internes, notre approche du risque et nos processus d'intégration ESG permettent d'aborder la suite avec une vision claire sur laquelle bâtir.

Les initiatives menées en 2025 illustrent cette progression, notamment dans la mesure des risques climatiques, la prise en compte du risque de transition, l'adaptation de nos processus internes, la formation des équipes et la communication transparente avec nos parties prenantes. Ces avancées témoignent de la volonté de la BCVS de poursuivre un développement responsable, aligné avec les exigences réglementaires, les attentes sociétales et les enjeux propres à notre territoire.

Elle poursuit ses efforts pour réduire l'empreinte environnementale et publie son deuxième rapport sur le climat qui décrit l'engagement de la BCVS en faveur du climat au niveau de ses activités propres, de ses opérations de financements et d'investissements ainsi qu'au niveau de sa stratégie.

C'est dans cette dynamique que la BCVS diffuse son quatrième Rapport RSE et développement durable portant sur l'année 2025. Son but est de communiquer sur l'évolution de ses ambitions et sur ses réalisations.



Pierre-Alain Grichting
Président du Conseil
d'administration



Oliver Schnyder
Président de la
Direction générale

Banque Cantonale du Valais

Services de proximité et ancrage cantonal sont au cœur de l'identité de la BCVS.



Collaboratrices et collaborateurs
pour un service de proximité

561



22 agences
12 bureaux-conseils
59 bancomats
(distributeurs automatiques de billets)
18 versomats
(appareils de versement)
20 appareils multifonctions
(retraits et versements)



Conseillères
et conseillers

229



Création de valeur régionale
en millions de francs

210



Cours de l'action
en francs

134.—



Actionnaires identifiés
au 31.12.2025

13'725



Diversité
et inclusion

52,05 %
hommes



47,95 %
femmes



Émissions à effet de serre
(t/CO₂)



Cadre de référence, contenu et objectifs du Rapport RSE

Ce rapport décrit la manière dont la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) s'intègre aux activités de la BCVS. Il a pour but de donner une vision de l'engagement de la Banque sur les piliers sociaux, environnementaux, économiques et de gouvernance ainsi que sur ses pratiques non financières.

PUBLIC CIBLE

Ce rapport s'adresse à toute personne ou entité intéressée à mieux comprendre les efforts et les progrès ainsi que les initiatives que la Banque met en place pour répondre aux enjeux de la durabilité.

CADRE DE RÉFÉRENCE

Ce rapport a été préparé en référence à la norme Global Reporting Initiative (GRI). Les standards GRI sont une référence mondiale pour la rédaction de tels rapports. La Banque se base sur les art. 964a à 964c du Code des obligations qui déterminent les modalités applicables à l'établissement du rapport destiné à rendre compte de la transparence sur les questions non financières qui se réfèrent aux aspects environnementaux, aux questions sociales, de personnel, de respect des droits humains et de lutte contre la corruption. La Banque n'est actuellement pas formellement soumise aux exigences relatives à la transparence sur les questions non financières au sens de l'art. 964a du CO. Le Rapport RSE 2025 a été examiné et approuvé par la Direction générale puis par le Conseil d'administration. Le bilan carbone est établi par Swiss Climate SA en conformité avec la norme ISO 14064-1 et suit les directives du Greenhouse Gas Protocol (GHG), sur les principes des objectifs climatiques fondés sur les données scientifiques Science based Targets initiative (SBTi) et il est contrôlé par l'organisme indépendant Société Générale de Surveillance (SGS).

PÉRIODE ET FRÉQUENCE DE REPORTING

Ce rapport est publié pour la quatrième fois et porte sur l'année 2025 à l'exception des données relatives au bilan carbone et à celles du rapport climat qui se rapportent à l'année 2024. Il est publié sur une base volontaire, de manière séparée du rapport de gestion, et fait l'objet d'une revue d'assurance limitée par Deloitte SA. Il est en principe publié annuellement.

AUTRE INFORMATION SUR L'EXHAUSTIVITÉ

Une attention particulière est accordée à l'exhaustivité et à la cohérence des informations contenues dans le rapport. Sauf indication contraire, ces dernières concernent tous les sites de la BCVS. Le bilan CO₂ et la certification Fair-ON-Pay Advanced ont fait l'objet d'une vérification externe.

PÉRIMÈTRE

Le périmètre d'analyse du Rapport RSE intègre le siège principal de Sion, ses 22 agences et 12 bureaux-conseils.

« La gouvernance durable ce n'est pas de changer ce qui existe déjà mais d'éviter à ce qui fonctionne aujourd'hui de devenir vulnérable demain. »



Géraldine Varone
Fondée de pouvoir
Responsable RSE et
développement
durable (CSO)

Points forts 2025



Environnement

ATELIER 2TONNES

La BCVS s'engage à sensibiliser ses collaboratrices et collaborateurs aux enjeux climatiques.

À travers un atelier « formation-action » sur les leviers de la transition bas-carbone, en partenariat avec Wiser Impact, la Commission RSE a vécu l'expérience interactive portant sur l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Au cœur de cette démarche : une auto-évaluation par les participants de leurs émissions individuelles et l'élaboration en groupe d'un scénario de transition vers 2050, construit à partir de leviers de réductions individuelles (éco-gestes, mobilité), collectifs (sous la casquette de politiques, d'entreprises) et d'influence (inspirer, sensibiliser, mobiliser). Cet atelier a permis de comprendre la complexité de la transition climatique, d'amener des notions de comptabilité carbone et d'ouvrir le dialogue sur des idées d'actions concrètes à mener, au travail comme dans sa vie privée.



Finance et produits

ADHÉSION AUX PRI (PRINCIPLES FOR RESPONSIBLE INVESTMENT)

La BCVS est signataire des Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable.

Cette adhésion implique que la BCVS s'engage à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.



Ancrage régional

MANIFESTATION POUR LES PME

La BCVS a co-organisé avec le Groupe Mutuel, une conférence dédiée aux entreprises valaisannes sur le thème de la durabilité. Cet événement présentait différents parcours autour de la durabilité, des défis et des enjeux que cela représente.



Employeur

LA BCVS SE CLASSE DANS LES

« MEILLEURS EMPLOYEURS DE SUISSE 2025 »

Une enquête indépendante mandatée par l'hebdomadaire économique « Handelszeitung » et « PME », en collaboration avec l'institut spécialisé Statista, classe la Banque Cantonale du Valais (BCVS) dans les « **Meilleurs Employeurs de Suisse 2025** », à la 7^e position de la catégorie « **Banques et services financiers** ».

L'enquête a été menée auprès d'un échantillon représentatif de 15'000 salariés en Suisse, entre mai et juillet 2024. Plus de 1'500 employeurs comptant plus de 200 employés ont été pris en compte. Les employés ont évalué leur employeur sur plus de 35 critères : rémunération, durabilité, image, conditions de travail, etc. Dans un contexte bancaire fortement concurrentiel, ses collaboratrices et collaborateurs constituent un atout essentiel pour le succès de la Banque et sa pérennité. La Banque veille donc tout particulièrement à leur proposer des conditions attractives, valorisantes et stimulantes.

« Cette reconnaissance met en lumière notre volonté de soutenir l'égalité des chances et la diversité au sein de notre établissement. La BCVS porte également une attention particulière à la formation de son personnel. »



Aline de Riedmatten
Directrice des
Relations Humaines

Labels, adhésions à des initiatives et notations



Valais excellence

Le label Valais excellence distingue les entreprises valaisannes à la fois les plus performantes et les plus citoyennes, soucieuses de leur rôle social et environnemental, tout en étant désireuses de tendre vers une amélioration constante de leurs produits et services. Le label propose la voie « Système de Management Intégré (SMI) », qui implique les certifications ISO 9001 et ISO 14001 et la voie « Économie Positive », qui traite de l'impact de l'organisation au regard des grands enjeux actuels de la durabilité et qui se base sur la norme ISO 26000.

La BCVS a été audité et certifiée conforme aux exigences des critères de durabilité issus de la norme « Valais excellence – Économie Positive ». Cette certification témoigne de l'engagement et la de la mise en œuvre des meilleures pratiques en matière de durabilité au sein de l'organisation. L'engagement se reflète au travers des cinq thématiques suivantes: gouvernance, ancrage territorial & collectivité, collaboratrices & collaborateurs, impact positif du modèle d'affaire et environnement (référence ISO 26000).



Fair-ON-Pay Advanced

Cette certification distingue la BCVS en tant qu'employeur équitable et souligne son engagement durable en faveur de l'égalité salariale entre femmes et hommes. Fair-ON-Pay veille au respect des critères de l'écart salarial calculé, inférieur à 5 %. Le label propose deux niveaux de labellisation. La Banque a obtenu le 2^e niveau (Advanced) lors du renouvellement de son certificat Fair-ON-Pay en décembre 2024. Le label est attribué par la société de conseils en ressources humaines Comp-On et contrôlé par l'organisme indépendant Société Générale de Surveillance (SGS).



Go Carbon Free Valais

La Fondation Carbon Free Valais s'engage à guider les entreprises vers la neutralité carbone. Elle travaille main dans la main avec les entreprises et institutions pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Située au cœur du Valais, elle agit pour une transition énergétique locale et durable en soutenant des projets de réduction d'émissions de CO₂ et en accompagnant les entreprises à établir leur bilan des gaz à effet de serre et leurs plans de mesure de réduction.

La Banque cantonale a renforcé en 2025 son engagement en matière de durabilité sur son territoire en obtenant le label Go Carbon Free, attribué par la Fondation Carbon Free Valais.

En tant que membre fondateur de la Fondation, la Banque confirme sa volonté de soutenir des initiatives régionales à fort impact environnemental.

À travers cet engagement, la Banque souhaite non seulement encourager l'émergence et le financement de solutions locales, mais également promouvoir la réalisation de bilans carbone auprès des entreprises, afin d'accompagner l'ensemble du tissu économique dans sa trajectoire de neutralité climatique.



Inrate

Inrate est une société de données sur le développement durable et de notations ESG qui aide les institutions financières à envisager la finance durable sous l'angle de l'impact. Inrate adapte la qualité, les normes et la granularité les plus élevées à un univers de 10'000 émetteurs, permettant aux gestionnaires de portefeuilles, de fonds, de recherche et aux équipes de produits structurés de prendre des décisions en toute confiance. La BCVS a obtenu la note « B- ».



Principles for Responsible Investment

La BCVS est signataire des Principles for Responsible Investment (PRI), une initiative soutenue par les Nations Unies. Elle propose un cadre volontaire reposant sur six principes pour encourager les investisseurs à intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur stratégie d'investissement, dans l'analyse, dans le suivi et dans le reporting.



Bronze Certificate by Swiss Climate

La BCVS a obtenu le label Bronze décerné par Swiss Climate aux entreprises qui mettent en place une stratégie climatique. Le label propose trois niveaux de labellisation : le bronze, l'argent et l'or. Swiss Climate a développé un modèle unique pour la gestion du CO₂ des entreprises selon la norme ISO 14064-1 et le Greenhouse Gas Protocol. La BCVS mandate Swiss Climate pour effectuer l'analyse de son empreinte carbone depuis 2010.



MSCI

La notation ESG de MSCI attribuée à la BCVS est « BBB ». MSCI évalue les entreprises en fonction de leur exposition aux risques ESG, spécifiques à une branche et de leur capacité à gérer ces risques par rapport à leurs concurrents. Elle attribue des notes allant de « AAA » (note la plus élevée) à « CCC » (note la plus basse). Il est important de préciser que la mise à jour de la notation BCVS n'a plus été effectuée depuis décembre 2024 (sur la base du Rapport RSE 2023). Il existe ainsi un décalage entre les actions de la Banque et leur prise en considération dans la notation.



ISO 26000

La norme ISO 26000 tend à questionner davantage l'impact d'une organisation sur son territoire. Elle donne les lignes directrices pour les organisations qui ont conscience qu'un comportement socialement responsable et respectueux de l'environnement est un facteur-clé de leur réussite. Non seulement ISO 26000 donne la bonne ligne de conduite à suivre mais, de plus en plus, cette norme évalue l'engagement des organisations en faveur du développement durable ainsi que leur performance globale.



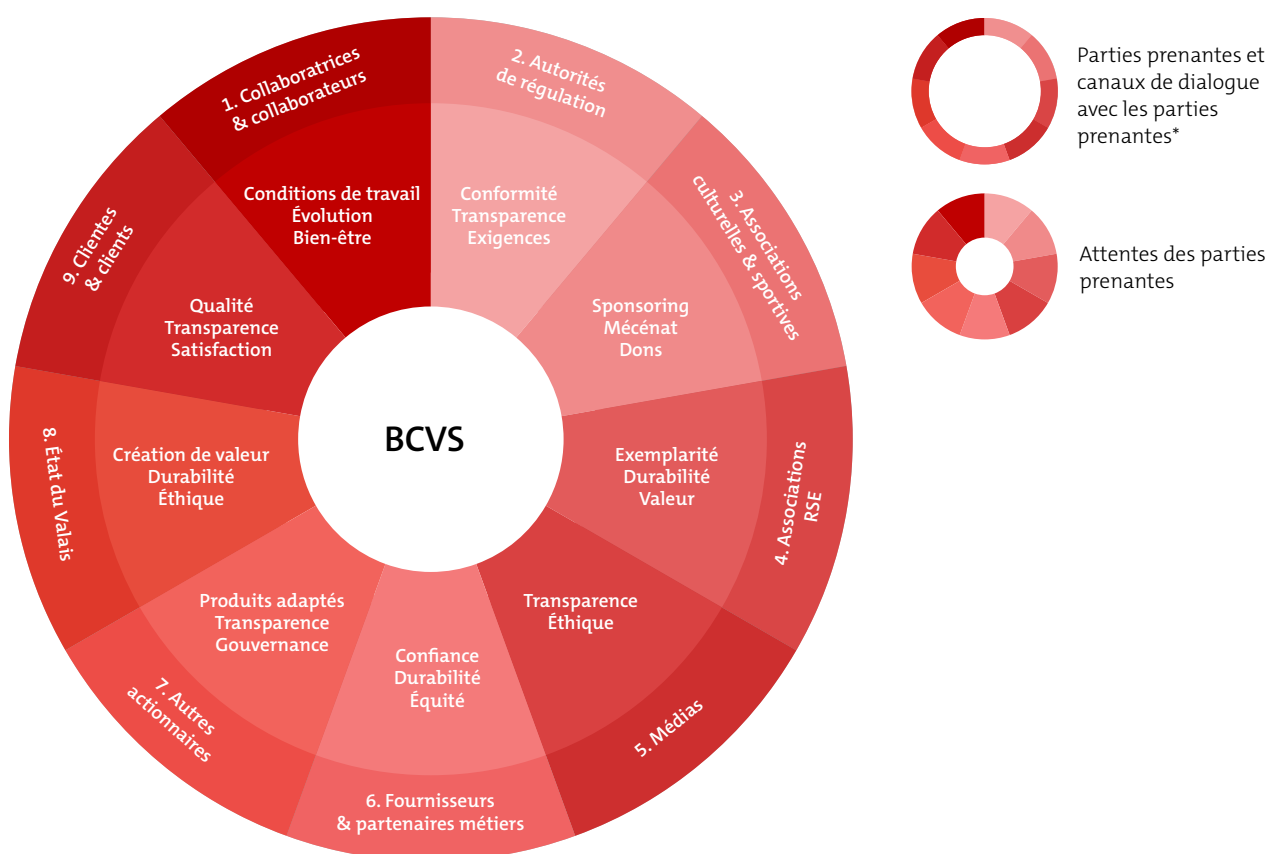
Membre d'associations de branche (ASB & UBCS)

La BCVS est, entre autres, membre de deux associations faitières en Suisse, l'Association suisse des banquiers (ASB) et l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS), qui sont amenées, notamment, à défendre les intérêts du secteur bancaire suisse, respectivement des banques cantonales.

L'UBCS, organisation faitière des 24 Banques Cantonales, s'engage pour la transition vers une économie plus durable et pour des conditions-cadres pertinentes et efficaces. Dans ce contexte, elle mentionne notamment qu'elle prend position sur la durabilité en indiquant que « les Banques Cantonales voient le principe de durabilité économique, sociale et écologique comme un principe directeur global. Elles soutiennent les objectifs de développement durable (Sustainable Development Goals) de l'ONU cosignés par la Suisse et les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Elles s'investissent activement dans la discussion relative à leur mise en œuvre sur la place financière suisse et participent à l'élaboration de normes et de classifications pertinentes ».

Parties prenantes

Les actions et les décisions de la BCVS ont des impacts directs ou indirects sur les parties prenantes, tout comme ces dernières peuvent également impacter ou influencer directement ou indirectement la capacité de la Banque dans la réalisation de sa mission. La Banque en tient compte dans sa démarche RSE et accorde de l'importance aux échanges avec ses parties prenantes. La BCVS s'interroge sur leurs attentes et veille à ce qu'elles soient revues et actualisées périodiquement (cf. Politique RSE et développement durable 2025).



*Canaux de dialogue avec les parties prenantes

1. Sondage - Référente bien-être - Discussion avec les managers - Programme de la relève - Processus lanceurs d'alerte - Association du personnel - Rapport RSE
2. Évaluation annuelle du Rapport RSE - Plateforme d'échanges - Rapport RSE
3. Rapport RSE - Rencontres RSE - Évènement RSE annuel
4. Rencontres RSE - Soutien à des projets d'exemplarité - Rapport RSE - Évènement RSE annuel
5. Conférences de presse - Communiqués de presse - Service de presse / Traitement des demandes médias - Rapport RSE - Rapport de gestion
6. Point de situation annuel - Évènement RSE annuel
7. Assemblée générale annuelle - Possibilité d'adresser des questions avant l'AG - Rapport RSE
8. Échange annuel entre la Direction générale, le Conseil d'administration et l'État du Valais - Rapport RSE - Dialogue trimestriel entre les responsables RSE
9. Enquête de satisfaction (5-6 critères RSE), MIS trend chaque 4 ans pour confirmer les enjeux - Canaux de réclamation - Analyse trimestrielle du panel YouGov

Matrice de double matérialité

La mise en œuvre d'une démarche RSE repose sur des étapes clairement définies qui permettent de structurer l'analyse et de déployer une stratégie RSE en cohérence avec sa situation et ses ressources. La BCVS suit une méthodologie et s'appuie sur des principes de reporting et des concepts clés fondamentaux, décrits dans son Rapport RSE 2024.

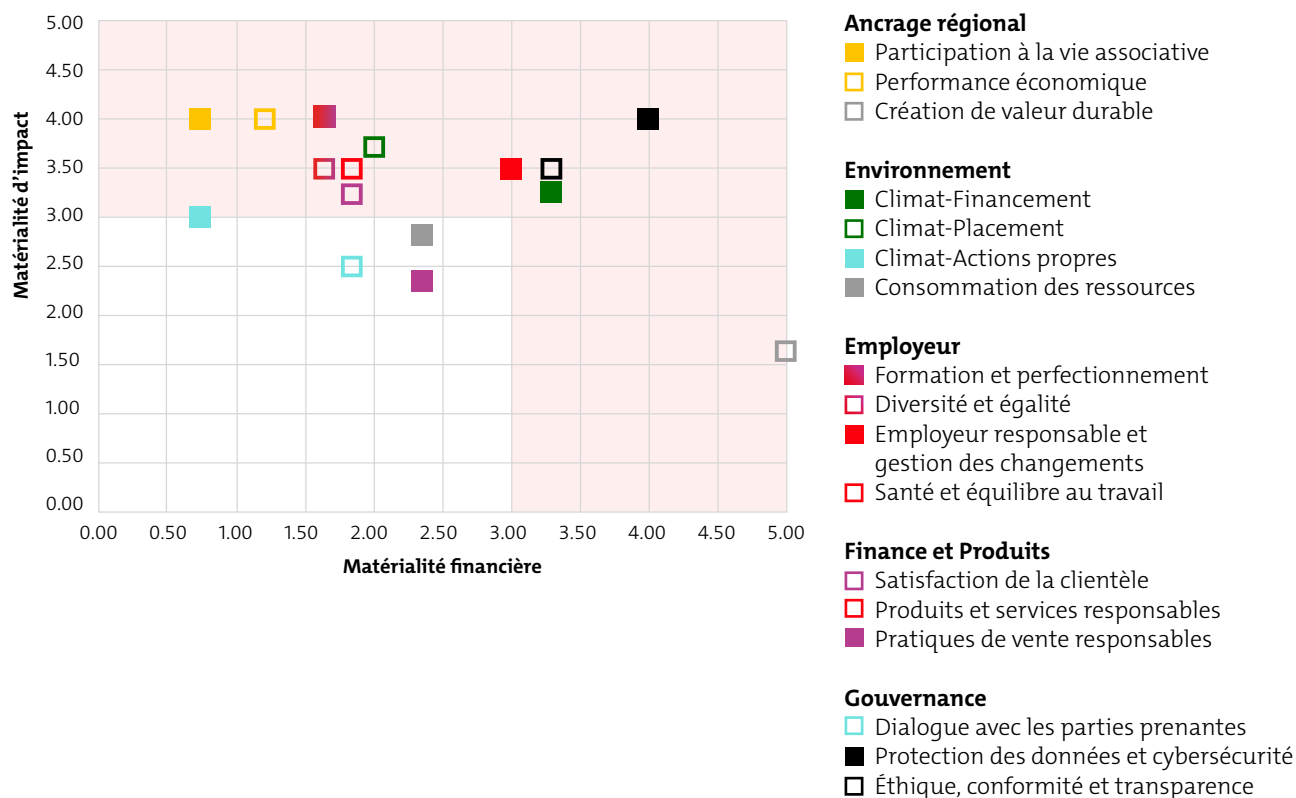
Dans la continuité de ses efforts, notamment à travers la revue des enjeux menée en 2024, la Banque a travaillé sur la double matérialité. Jusqu'à présent, l'analyse se fondait sur une approche dite « simple », c'est-à-dire centrée principalement sur l'impact des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que sur la performance et la pérennité de l'organisation. Cette méthode permettait d'identifier les sujets les plus susceptibles d'influencer l'activité, les coûts, les risques ou encore la réputation.

L'approche dite « double » implique de passer d'une logique centrée sur la Banque à une logique qui intègre pleinement les responsabilités vis-à-vis de la Banque et de son écosystème. À cet effet, l'analyse prend désormais en compte deux dimensions complémentaires :

- Matérialité financière (ou d'entreprise) : dans quelle mesure un enjeu influence le modèle d'affaires, les résultats ou la stratégie de la Banque.
- Matérialité d'impact : dans quelle mesure les activités de la Banque ont un impact significatif sur la société, l'environnement ou les parties prenantes.

Passer à la double matérialité permet donc de mieux comprendre les impacts réels, positifs comme négatifs, d'aligner davantage la stratégie RSE avec les attentes des parties prenantes, de prendre des décisions plus éclairées et cohérentes avec les objectifs de durabilité et de rendre compte de manière plus transparente des engagements et des performances.

Matrice de matérialité



Gouvernance d'entreprise

La BCVS applique les standards et les bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, notamment en définissant clairement les responsabilités des différents organes et comités. Au niveau opérationnel, les responsabilités des cinq divisions de la Banque sont précisément établies ; les missions et les compétences des différents comités de la direction opérationnelle sont formalisées. Le principe de séparation des fonctions est également appliqué. Les dispositions légales, réglementaires et internes font l'objet de directives et de procédures. Leur bonne application se vérifie au travers du système de contrôle interne (SCI), qui se décompose en trois niveaux de contrôle relevant de la responsabilité de la Direction générale et du Conseil d'administration (voir rapport de gestion, chapitre « Gouvernance d'entreprise »).

La BCVS est une société anonyme de droit public, cotée à la Bourse suisse. De nombreuses lois fédérales et exigences strictes régissent ses activités. La FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers) lui donne l'autorisation d'exercer et la surveille en permanence.

La BCVS est soumise à la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, qui fixe clairement les compétences et les responsabilités des organes. Ainsi, la Banque est pourvue d'une gouvernance d'entreprise répondant aux standards de la branche. Elle ne dispose pas d'un statut privilégié en raison de la garantie de l'État.

L'État est l'actionnaire majoritaire de la BCVS. Il peut exercer les droits liés aux actions qu'il détient par le biais de l'Assemblée générale. Ainsi, l'actionnaire majoritaire pourrait exercer une influence sur la stratégie de la Banque, mais en aucun cas il lui appartient d'intervenir dans les décisions opérationnelles. Cela contreviendrait aux lois et règlements. La gouvernance en place définit clairement les rôles de chacun.

CADRE NORMATIF ET AXES STRATÉGIQUES 2025-2029

La durabilité fait partie intégrante de la stratégie et des valeurs de la BCVS. À travers sa démarche responsable, la BCVS veut créer de la valeur pour ses collaboratrices et collaborateurs, sa clientèle, la région et l'environnement. **La BCVS a publié sa nouvelle stratégie 2030 dans le rapport de gestion 2025.**

[!\[\]\(3b71157eab31889e641f7620692f0b92_img.jpg\) Découvrez notre stratégie en vidéo](#)

Bienvenue Chez Vous



Notre raison d'être

La Banque Cantonale du Valais s'engage pour le **développement durable de sa région** et est le partenaire privilégié pour tous les aspects financiers.



Notre vision

Passionnément valaisanne, la BCVS est **proche de ses clients**, partout et en tout temps.



Notre mission

Par notre savoir-faire et notre proximité, nous accompagnons nos clients durant **toutes les étapes de la vie** et les aidons à atteindre leurs objectifs financiers.

Nos principes directeurs



La BCVS propose à ses clients des solutions **modernes et efficaces**.



La BCVS reflète la **stabilité** ainsi que la **sécurité** et suscite la **confiance**.



En tant que **partenaire privilégié**, la BCVS comprend les besoins des clients et propose des solutions adéquates.



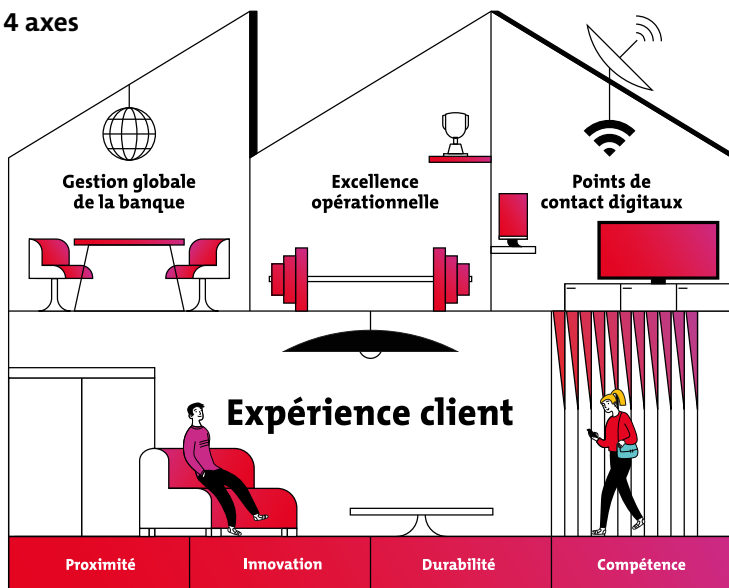
La BCVS **soutient le tissu économique** dans son territoire d'activité et permet aux parties prenantes de concrétiser leurs projets.



La BCVS rassemble le Valais et permet à tout un chacun de contribuer et de profiter d'une économie valaisanne **durable et prospère**.

Notre stratégie en 4 axes

La BCVS, c'est comme une maison, dans laquelle chaque pièce incarne notre engagement.



Nos valeurs →

EXPÉRIENCE CLIENT

Convaincre, fidéliser, valoriser

Le client est au centre de nos préoccupations. Nous proposons des solutions sur mesure, pensées pour chacune et chacun. Un parcours client moderne et engageant.

Nous identifions et développons les segments de clientèle à fort potentiel et/ou stratégiques. Nous renforçons nos compétences et solutions de financement, de placement, de prévoyance et d'épargne. Nous voulons augmenter notre part de marché tout en veillant à la qualité de nos relations d'affaires.

GESTION GLOBALE DE LA BANQUE

Gestion de la performance

Décisions politiques, développements économiques, évolution des taux directeurs, exigences réglementaires ; ce qu'il se passe dans le monde nous influence. Nous suivons de près toutes les évolutions.

Nous optimisons nos ressources et développons des outils performants pour des décisions fondées et rapides. Avec un suivi attentif de nos coûts et revenus, nous optimisons notre rentabilité. Nous disposons de nombreuses données qu'il s'agit de traiter de manière uniforme dans toute la Banque.

EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

Efficience, compétences, état d'esprit

Nos clients attendent de la réactivité et une grande disponibilité. Nous écoutons leurs besoins et nous nous y adaptons.

Amélioration de nos processus de travail, automatisation, renforcement des compétences, intelligence artificielle, coopération avec des partenaires... l'excellence opérationnelle signifie pour nous la réduction de la complexité. Nous gagnons en rapidité et nos clients en sont les bénéficiaires.

POINTS DE CONTACTS DIGITAUX

Intuitif et agile

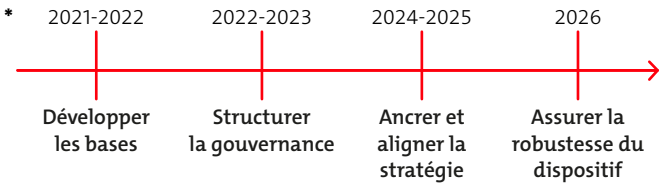
Intelligence artificielle, cloud, digitalisation, médias sociaux, les technologies évoluent rapidement. Nous saisissons les opportunités les plus pertinentes pour notre activité.

Nos clients ont le choix de leur moyen de contact avec la banque, combinant à leur guise conseils physiques et digitaux. Cela passe par une application mobile performante, un site internet simple à utiliser sur tous les supports digitaux et le conseil en ligne.

Gouvernance et stratégie RSE

Depuis 2021, la BCVS a engagé une démarche structurée visant à intégrer la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) au cœur de son modèle de gouvernance et de sa stratégie globale. Cette évolution* s'est construite de manière progressive, en s'appuyant sur un renforcement des fondations, une structuration des processus internes puis une formalisation stratégique alignée sur les enjeux de la Banque. La gouvernance RSE repose aujourd'hui sur une organisation clairement définie, impliquant le Conseil d'administration, ses comités spécialisés, la Direction générale ainsi que des instances dédiées au pilotage des risques et de la durabilité. La Commission RSE, en lien étroit avec les fonctions Risk et Sustainability, assure la coordination, le suivi et l'évolution de la stratégie.

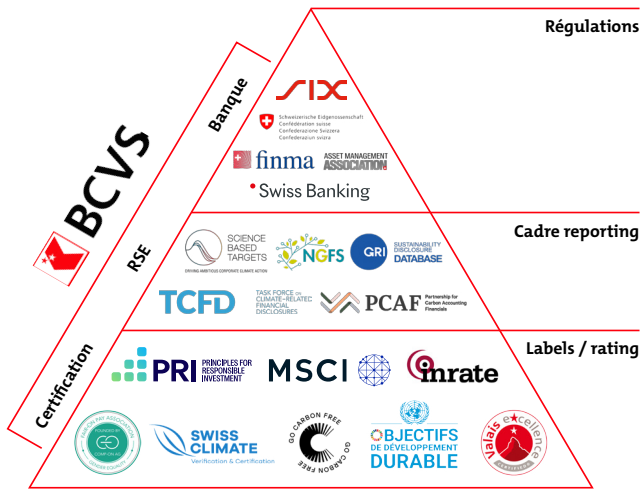
Cette organisation s'inscrit dans un cadre réglementaire et normatif structuré, intégrant les principales exigences suisses et internationales, ainsi que des référentiels reconnus. Elle est



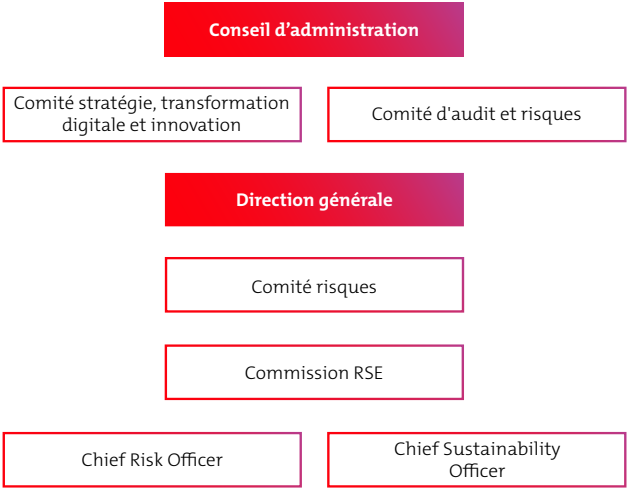
complétée par des principes de revue stratégique régulière, garantissant le suivi des objectifs, l'amélioration continue et l'ancrage durable de la démarche RSE dans les activités de la Banque.

Dans cette logique d'amélioration continue, les rapports RSE et de développement durable successifs montrent que la démarche RSE n'est plus périphérique, mais pleinement intégrée au fonctionnement et à la gouvernance de l'institution.

Écosystème réglementaire et normatif RSE



Organisation de la gouvernance



Principes de revue stratégique

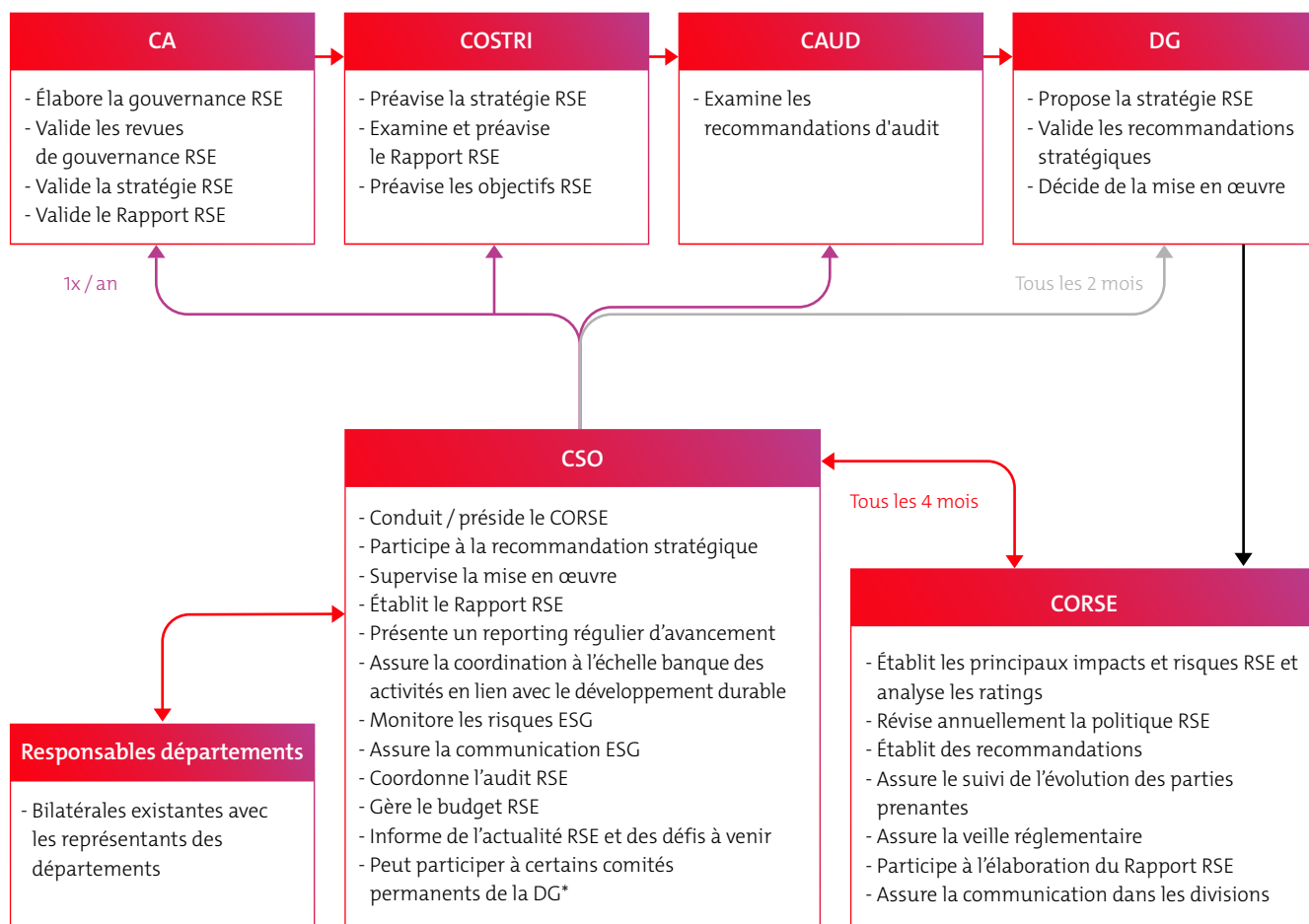
		2024	2025	2026	2027	2028	2029
CSO	Mise en œuvre de la stratégie RSE Suivi de l'avancement de la réalisation des objectifs en lien avec la stratégie définie						
CSO-CORSE DG	Revue de la charte Réévaluation de la charte RSE	✓	✓	✓	✓	✓	✓
COSTRI	Développement stratégie RSE Révision fondamentale de la charte RSE	✓					✓



COMMISSION RSE (CORSE) - ORGANISATION ET RÔLES

La Commission RSE est une commission ad hoc de la Direction générale, elle est composée de 14 membres (permanents et invités) : Relations Humaines, Asset Management, Responsable Produits et Services, Responsable Bâtiments et Infrastructures, Responsable Legal, Représentant du Compliance, Responsable de l'État-Major Clients, Représentant du Business Data

Analysis, le Chief Risk Officer, Responsable de l'Audit interne (invité), Responsable Communication & Marketing, Responsable sécurité. La commission est présidée par la Responsable RSE et développement durable (CSO). La suppléance de la présidence est assurée par le Credit Risk Officer. La fréquence des rencontres est bimestrielle.



CA : Conseil d'administration
 COSTRI : Comité stratégie, transformation digitale et innovation
 CAUD : Comité d'audit et risques
 DG : Direction générale
 CSO : Chief Sustainability Officer
 CORSE : Commission RSE

→ Séances
 → Reporting
 → Point de situation RSE
 → Décide

* Depuis 2024, la fonction Responsable RSE et développement durable (CSO) participe aux comités permanents de la DG : « Comité Risques », « Nostro », « Risques Opérationnels », « Produits, Service et Innovations » et « Stratégie d'investissement ».

STRATÉGIE RSE

La BCVS se positionne comme un partenaire régional conscient des enjeux économiques, sociaux et environnementaux du canton et qui s'engage sur les aspects de durabilité.

La charte RSE et développement durable (érigée en 2021) définit les principes fondamentaux en matière de durabilité. Elle est revue selon les principes de suivi stratégiques décrits au chapitre de la page suivante. Sa stratégie se décline en 4 axes prioritaires qui sont basés sur 8 des 17 objectifs de l'ONU.

Pour chaque axe, la Banque a identifié les enjeux pertinents issus du dialogue avec ses parties prenantes, lui permettant de cibler les domaines dans lesquels elle peut avoir un impact significatif et de fixer des objectifs de développement durable mesurables.

Chaque axe stratégique est par ailleurs associé à une labellisation ou à des référentiels reconnus, attestant de l'engagement concret de la Banque et de la conformité de ses actions aux meilleures pratiques en matière de durabilité.

➔ Découvrez la charte RSE de la BCVS

AXE I : EMPLOYEUR 

PRINCIPE

La BCVS suit des principes de gouvernance clairs qui garantissent une gestion responsable et égalitaire. La Banque est un important employeur du canton. Elle mise sur la formation continue de ses collaboratrices et collaborateurs pour assurer un niveau élevé de compétence et de professionnalisme. Elle leur fait bénéficier d'opportunités de carrière stimulantes et de conditions de travail attractives. Elle se préoccupe de la santé au travail et met en œuvre différentes initiatives préventives.

Enjeux pertinents

- Employeur responsable et gestion du changement
- Diversité et égalité des chances
- Formation et perfectionnement
- Santé et bien-être au travail

Ambitions

- La BCVS veut être l'employeur de référence
- La BCVS veut être exemplaire pour ses collaboratrices et collaborateurs au niveau des conditions de travail





AXE II : ENVIRONNEMENT 

PRINCIPE

La BCVS favorise les énergies renouvelables et veille à une politique d'investissement durable et responsable. Elle réduit les émissions de CO₂ liées à ses activités. Elle sensibilise ses collaboratrices et collaborateurs aux enjeux climatiques. Elle s'engage et contribue à des projets de développement durable sur son propre territoire. Elle propose des produits et des services qui favorisent la transition énergétique.

Enjeux pertinents

- Climat
- Consommation des ressources

Ambitions

- La BCVS veut être climatiquement neutre d'ici 2050
- La Banque veut soutenir des projets de transition d'ici 2030





AXE III : FINANCE ET PRODUITS



PRINCIPE

La Banque veille à la réduction des incidences négatives sur le développement durable. Elle propose des produits et des services qui apportent une plus-value à l'économie réelle et à ses clients. Elle propose des produits transparents et compréhensibles, présentés dans un langage clair.

Enjeux pertinents

- Satisfaction de la clientèle
- Produits et services responsables
- Pratiques de vente responsables

Ambitions

- La BCVS poursuit son ambition de décarbonation des portefeuilles
- La BCVS poursuit le respect des principes éthiques en introduisant des critères ESG dans ses produits et services



AXE IV : ANCRAGE RÉGIONAL



PRINCIPE

En tant que banque cantonale, la BCVS contribue au renforcement et au développement de l'économie régionale ainsi qu'au maintien des postes de travail et d'apprentissage. Elle soutient des sociétés, des associations et d'autres institutions dans un esprit de partenariat. Elle s'engage en faveur des entreprises locales et préserve ainsi les emplois dans la région.

Enjeux pertinents

- Performance économique
- Création durable de valeur
- Participation à la vie associative

Ambitions

- La BCVS souhaite intensifier les relations avec les fournisseurs locaux
- Elle souhaite développer une politique d'achat responsable d'ici 2028



Éthique et conformité

L'éthique et la conformité constituent un pilier fondamental de la gouvernance de la BCVS. Elles garantissent que l'ensemble des activités de la Banque sont menées dans le respect des prescriptions légales, de la réglementation suisse et des standards éthiques du secteur bancaire.

En tant que banque de proximité, la BCVS exerce ses activités dans le cadre des prescriptions légales et réglementaires. Elle respecte les principes professionnels et éthiques reconnus par le secteur bancaire. En tant que banque universelle au bénéfice d'une garantie illimitée de l'Etat, elle s'engage envers la clientèle, les collaboratrices et collaborateurs, la population et le canton du Valais à cultiver les valeurs fondamentales éthiques et transparentes.

La BCVS coopère avec les autorités conformément aux dispositions légales.

CADRE STRUCTURÉ ET TRANSPARENT

Le dispositif d'éthique et de conformité énonce les valeurs fondamentales et les règles de conduite que doivent observer les organes dirigeants de la BCVS ainsi que les collaboratrices et collaborateurs. Il est conforme aux diverses lois et prescriptions qui ont force obligatoire dans la pratique d'une activité bancaire irréprochable. Nos règlements, politiques et directives respectent également ces principes et leur adéquation est régulièrement vérifiée. Son application permet une compréhension commune des valeurs de la Banque et les comportements éthiques et responsables attendus.

Le dispositif d'éthique et de conformité repose sur quatre niveaux complémentaires :

- lois et réglementations** nationales et internationales;
- politiques et directives** internes et externes;
- code de conduite** contient les principes prioritaires et règles de comportement devant être respectés par les collaboratrices et collaborateurs y compris les organes dirigeants (membres du CA), dans leur activité professionnelle.
- système de contrôle interne** (SCI) et **formation** continue.

SIGNALEMENT – WHISTLEBLOWING

Pour signaler des atteintes à la personnalité ou des irrégularités telles que des infractions aux lois, aux réglementations et aux normes, les collaboratrices et collaborateurs disposent de canaux indépendants. L'anonymat et la discrétion sont garantis.

		Unité	2025
GRI	Éthique et conformité		
205-1	Risques significatifs liés à la corruption identifiés lors de l'évaluation des risques	Nombre	0
205-2	% des membres de l'organe de gouvernance informés sur la politique et les procédures de lutte contre la corruption et % des collaboratrices et collaborateurs formés	%	100
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	Nombre	0
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients	Nombre	0
2-15	La Banque communique les cas de conflits d'intérêts non évités ou non gérés selon le dispositif en place	Nombre	0

Le dispositif d'éthique et de conformité repose sur quatre niveaux complémentaires

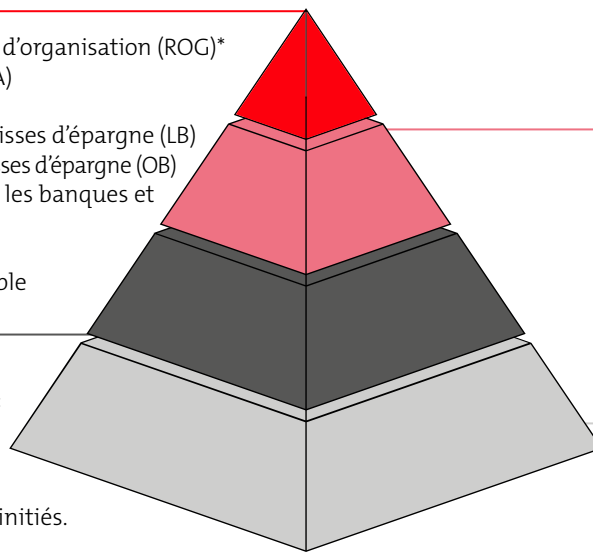
1. FONDEMENT LÉGAL

- Loi sur la BCVS, statuts et règlement d'organisation (ROG)*
- Loi sur le blanchiment d'argent (LBA)
- Loi sur la protection des données
- Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB)
- Ordonnance sur les banques et les caisses d'épargne (OB)
- Garantie des dépôts (art. 37h Loi sur les banques et les caisses d'épargne suisses)
- Charte d'entreprise
- Charte RSE et développement durable

3. CODE DE CONDUITE

Contient les principes prioritaires et règles de comportement en termes de :

- confidentialité;
- éthique et droits humains;
- conformité fiscale;
- comportements interdits et délit d'initiés.



2. POLITIQUES ET DIRECTIVES

- Politique de prévention de la corruption
- Gestion des conflits d'intérêts
- Processus de lanceurs d'alerte
- Protection des données
- Politique de rémunération
- Politique des ressources humaines
- Politique des risques

4. CONTRÔLE ET FORMATIONS

- Système de contrôle interne (SCI)
- Formations et refresh annuels
- E-learning
- Approbations et signatures des politiques et du code conduite

* Ces documents sont disponibles sur le site bcvs.ch

Cyberrisques et résilience opérationnelle

La cybersécurité représente un enjeu crucial pour la BCVS. Elle dispose d'une organisation, de processus et de mesures lui permettant d'assurer une défense en cas de tentatives d'attaque ou d'intrusion. La sécurité du système d'information, des données et des opérations repose sur un dispositif d'analyse des menaces, notamment celles relatives à la cybercriminalité. Le dispositif est continuellement renforcé et sa résistance aux cyberattaques régulièrement testée. Afin d'améliorer les procédures opérationnelles, des tests de continuité et de reprise d'activités ainsi que des simulations de scénarios de crises sont réalisés à des fréquences déterminées pour entraîner la Banque.

SURVEILLANCE

La surveillance de ce dispositif est continue et ininterrompue. Pour cela, la Banque collabore étroitement avec plusieurs sociétés du domaine de la cybersécurité ainsi qu'avec les entités spécialisées de la Confédération, à savoir l'Office fédéral de la Cybersécurité et le « Swiss Financial Sector Cybersecurity Center ».

CERTIFICATION ET AUDIT

La Banque fait appel à des prestataires externes spécialisés qui sont certifiés *ISO 9001, 27001 et 20000 ainsi que 22301 pour toute la gestion des données et pour lesquels des rapports ISAE 3402 (rapport d'assurance sur les contrôles d'une organisation de services) ont été établis. Les dispositifs de cybersécurité et de résilience opérationnelle sont couverts par la société d'audit prudentiel conformément aux prescriptions de l'Autorité de surveillance.

*ISO 22301 : Systèmes de gestion de la continuité des activités (BCMS)

ISO 27001 : Sécurité des informations

ISO 20000 : Technologies de l'information - Gestion des services

ISO 9001 : Systèmes de management de la qualité

ISO 37301 : Systèmes de management de la conformité

EXIGENCES DE SURVEILLANCE

Selon le monitoring des risques de la FINMA, les cyberrisques font partie des principaux risques depuis plusieurs années. En 2023, la FINMA a adapté sa pratique de surveillance concernant les cyberrisques dans le cadre de la révision totale de sa circulaire « Risques et résilience opérationnels – banques ». Ces exigences sont entrées en vigueur en 2024 et constituent l'axe prioritaire de l'activité de surveillance. Les établissements assujettis intègrent ce risque comme un risque à part entière dans la gestion des risques opérationnels qualitatifs et définissent un appétit pour le risque correspondant ainsi que des tolérances en matière de risque. L'activité de la cybersécurité est intégrée au système de contrôle interne (SCI) de la BCVS.

RISQUES ET RÉSILIENCE OPÉRATIONNELLS

Afin d'assurer la mise en œuvre diligente des dispositions de la circulaire FINMA 2023/1 « Risques et résilience opérationnels – banques », la BCVS a, avec l'appui de consultants externes, procédé à une revue complète de la résilience de ses fonctions critiques (activités, processus et services, y compris les ressources sous-jacentes nécessaires à leur réalisation, dont l'interruption mettrait en danger la poursuite de l'établissement ou son rôle sur le marché financier, et donc le bon fonctionnement des marchés financiers). L'objectif de cette revue était de redéfinir les risques ainsi que la résilience opérationnelle en vue d'assurer la continuité des activités. Bien que les risques opérationnels soient identifiés au niveau de la gouvernance, la Banque veut s'assurer que le bon niveau de résilience soit intégré dans les processus opérationnels.

La Banque a défini dans sa politique de continuité des activités (Business Continuity Management ou BCM) l'approche adoptée à son échelle pour rétablir le fonctionnement des processus critiques en cas d'incidents ou d'interruptions majeurs qui vont au-delà de la gestion des incidents. Un management efficace de la continuité des activités diminue les risques résiduels liés aux incidents ou interruptions majeurs.

Risques RSE, organisation et gestion

La Banque applique des principes de gestion des risques uniformes pour l'ensemble des types de risques, y compris ceux stratégiques et opérationnels de la RSE. Elle intègre leur gestion et leur surveillance, ainsi que le reporting correspondant, dans sa gestion des risques à l'échelle de l'établissement et dans son système de contrôle interne.

Cela inclut l'identification d'éventuels gros risques, par exemple en raison d'activités ou de portefeuilles concentrés dans certains secteurs, industries ou régions.

LES RISQUES STRATÉGIQUES DE LA RSE

La Banque a procédé à une analyse des domaines susceptibles de freiner sa capacité à réaliser sa stratégie durable. L'évaluation adoptée repose sur une approche holistique, prenant en compte l'ensemble des interconnexions entre les dimensions stratégiques, opérationnelles et culturelles de la RSE. Cette approche systémique permet d'appréhender les risques non pas de manière isolée, mais dans leur dynamique d'ensemble, afin de renforcer la cohérence globale de la stratégie RSE et d'orienter efficacement les actions de maîtrise.

La Banque a choisi de se focaliser prioritairement sur certains risques qui présentent un niveau d'exposition élevé. Ces risques élevés sont considérés comme des risques inhérents et prioritaires, car ils touchent aux dimensions essentielles permettant à la Banque de déployer une stratégie RSE robuste : la gouvernance, la qualité des données, l'appropriation culturelle, l'organisation interne ou encore la cohérence du pilotage.

Les risques identifiés comme prioritaires, tels que la dilution stratégique, le risque d'essoufflement culturel ou les fragilités organisationnelles, sont susceptibles de freiner ou d'entraver la capacité de la Banque à concrétiser sa trajectoire RSE, en réduisant l'impact réel des initiatives et en compromettant leur crédibilité.

LES RISQUES OPÉRATIONNELS DE LA RSE

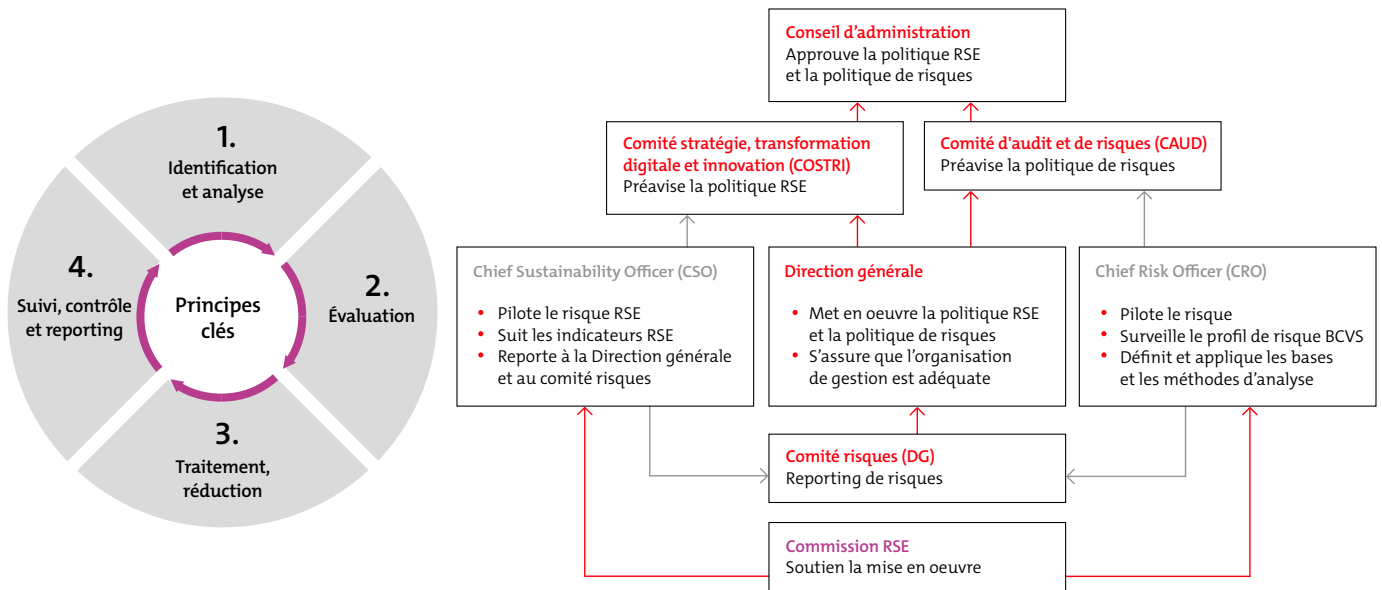
Les effets du changement climatique peuvent engendrer des risques financiers importants pour les établissements financiers. Il s'agit en premier lieu **de risques physiques**, provoqués par le changement climatique ainsi que **de risques de transition** en lien avec le processus de décarbonisation de l'économie. Les risques climatiques représentent un nouveau facteur de risque ; **ils sont considérés comme des risques transverses**. Leur gestion fait partie intégrante de la gouvernance et a été implémentée dans le processus de gestion des risques existants.

Les risques climatiques identifiés par la Banque ainsi que le tableau des secteurs à forte émission sont disponibles dans le rapport climat 2025.

CIRCULAIRE FINMA 2026/1 « RISQUES FINANCIERS LIÉS À LA NATURE »

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) a défini ses attentes à l'égard des établissements assujettis pour qu'ils mettent en œuvre une gestion appropriée des risques climatiques fondée sur des pratiques reconnues (gouvernance, identification du risque et de l'impact et analyse de scénarios) afin de les traiter par ordre de priorité. La transposition des exigences de la circulaire 2026/1 se poursuit. En 2025, un effort conséquent a été apporté à la mesure de l'exposition aux risques financiers liés à la nature. Pour 2026, l'accent sera porté sur la méthodologie et la documentation de l'identification des risques financiers liés à la nature et la détermination de leur matérialité. Selon les dispositions transitoires de la Circ.-FINMA 26/1, la Banque en qualité d'établissement de la catégorie 3, dispose d'un délai transitoire pour la mise en œuvre de la circulaire jusqu'au 31 décembre 2026.

La gestion du risque



Le Conseil d'administration approuve la « Politique de risque » et définit l'approche, la mesure de même que le pilotage des risques. Il surveille le respect ainsi que la mise en œuvre de cette Politique et s'appuie à cet effet sur les travaux de son Comité d'audit et risques et des commissions dédiées.

La Direction générale met en œuvre la « Politique de risque » promulguée par le Conseil d'administration. Elle s'assure que la gestion des risques s'appuie sur une organisation adéquate et dispose de systèmes de surveillance appropriés. Elle utilise à cet effet des comités permanents.

Le Chief Risk Officer (CRO) surveille le profil de risque de la Banque à l'aune de la tolérance pour le risque et des limites posées en matière de risques. Il est notamment chargé d'élaborer et d'exploiter des systèmes de surveillance des risques adéquats et de définir et appliquer des bases et des méthodes pour l'analyse et l'évaluation des risques.

La fonction de Sustainability Officer (CSO) a été intégrée dans la « Politique de risque » comme fonction de contrôle dédiée. Un suivi des indicateurs ESG en fait état à la Direction générale au minimum une fois par année.

La fonction développement durable est appuyée par la Commission RSE (CORSE) qui revoit chaque année les risques RSE et analyse leurs impacts.

STRESS TEST CLIMATIQUE DU PORTEFEUILLE HYPOTHÉCAIRE

En 2025, la BCVS a intégré un scénario de stress climatique à l'analyse de son portefeuille hypothécaire, en collaboration avec RSN – Risk Solution Network AG. Cette démarche s'appuie sur les exercices de stress test appliqués à la gestion des risques de crédits et vise à anticiper les impacts potentiels de scénarios économiques liés au changement climatique.

Le stress test climatique repose sur des scénarios définis à partir de variables telles que l'évolution du PIB, de l'emploi, des taux hypothécaires et des prix de l'immobilier. L'objectif est d'estimer l'ampleur possible des pertes sur certains segments du portefeuille et d'identifier les zones de vulnérabilité.

Cet exercice vise à :

- anticiper les pertes potentielles liées aux risques climatiques ;
- identifier les segments les plus sensibles ;
- renforcer la résilience du portefeuille ;
- ajuster les politiques de risques si nécessaire ;
- adapter la gestion des risques ;
- préparer des mesures nécessaires à une éventuelle progression des risques climatiques.

Objectifs de développement durable

Les objectifs de développement durable de la BCVS se déclinent en deux niveaux :

- Les objectifs stratégiques : proposés par la responsable RSE et développement durable (CSO) ainsi que par la Commission RSE. Ils visent à assurer la conformité avec les attentes réglementaires et sectorielles ainsi qu'à garantir la gouvernance durable.
- Les objectifs opérationnels (présentés ci-dessous) : définis par axe, en cohérence avec les enjeux prioritaires, ils comprennent des indicateurs quantitatifs et qualitatifs et leur suivi est assuré dans un outil de pilotage dédié.

	Employeur	Environnement	Finance et produits	Ancrage régional
AVANCEMENT 2025	■ La BCVS s'engage, d'ici au 31.12.2025, à maintenir un écart salarial homme-femme inférieur à 5 %.	■ Réduction des émissions de CO ₂ de 42 % pour la période de 2019 à 2030 sur les scopes 1 et 2.	■ Calcul des émissions financées : -> couvrir 80 % du portefeuille de crédit d'ici 2026 -> couvrir 80 % du portefeuille de placement d'ici 2026.	■ D'ici au 31.12.2025, la Banque s'engage à attribuer 80 % de ses mandats marketing, sponsoring et de communication à des fournisseurs opérant dans sa zone de chalandise.
	■ La BCVS s'engage à dispenser 800 jours de formation à ses collaboratrices et collaborateurs sur l'année 2025.	■ Élaboration des bases de la stratégie « zéro net » d'ici à 2050.	■ Favoriser l'accès aux financements à la génération future et encourager l'achat de véhicules avec une étiquette énergétique « A ».	■ La Fondation du 100 ^e de la BCVS s'engage annuellement à attribuer 3 catégories de prix à des projets dans les domaines humanitaire et social, de la jeunesse et de la culture.
	■ Réduction du nombre de jours pour cause de maladie de 10 % d'ici au 31.12.2025, par rapport à 2022*.	■ Diminution de 2 % de la consommation énergétique des bâtiments d'ici au 31.12.2025.	■ Diminution de la consommation de papier de 20 % d'ici au 31.12.2027 (année de référence 2023)**.	

■ Réalisés ■ En cours ■ Non réalisés

* Cet objectif s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Bien qu'il ne soit pas pleinement atteint au 31.12.2025, le niveau d'absences présente une tendance à la baisse. Des mesures de prévention et de sensibilisation sont en place pour maintenir cette progression.

** Cet objectif est atteint sur le périmètre suivi. La mesure ne couvre pas encore l'ensemble des usages. Le statut « en cours » est maintenu par prudence jusqu'à la consolidation du périmètre et réévaluation de l'objectif.

DÉFIS PRIORITAIRES 2026

Objectifs opérationnels

	Employeur	Environnement	Finance et produits	Ancrage régional
OBJECTIFS 2026	■ La BCVS s'engage, d'ici au 31.12.2026, à maintenir un écart salarial homme-femme inférieur à 5 %.	■ Réduction des émissions de CO₂ de 42 % pour la période de 2019 à 2030 sur les scopes 1 et 2.	■ D'ici au 31.12.2026, la Banque s'engage à valider 2 objectifs sectoriels prioritaires visant à décarboner son portefeuille de placement.	■ D'ici au 31.12.2026, la Banque s'engage à attribuer 80 % de ses mandats marketing, sponsoring et de communication à des fournisseurs opérant dans sa zone de chalandise.
	■ La BCVS s'engage à dispenser 800 jours de formation à ses collaboratrices et collaborateurs sur l'année 2026.	■ Diminution de 2 % de la consommation énergétique des bâtiments d'ici au 31.12.2026.	■ D'ici au 31.12.2026, la Banque s'engage à valider 2 objectifs sectoriels prioritaires visant à décarboner son portefeuille hypothécaire.	■ La Fondation du 100^e de la BCVS s'engage annuellement à attribuer 3 catégories de prix à des projets dans les domaines humanitaire et social, de la jeunesse et de la culture.
	■ Réduction du nombre de jours pour cause de maladie de 10 % d'ici au 31.12.2026, par rapport à 2022.		■ D'ici au 31.12.2027, la Banque s'engage à diminuer sa consommation de papier de 20 % (année de référence 2023)	
MESURES 2026	Cet objectif est cadré par le label Fair-ON-Pay qui implique une évaluation et un suivi pour assurer la transparence et l'amélioration continue. Plans de formation individuels avec suivi du développement. Mise en place d'une campagne de prévention et d'offres bien-être pour les collaboratrices et collaborateurs.	Bilan carbone Monitoring des énergies en kWh	Mise en place d'une feuille de route issue du projet de plan de transition sur lequel la BCVS a travaillé en 2025. Travail sur l'enrichissement des données internes.	Sélection des projets sur la base de critères définis (projets valaisans à destination de la population valaisanne et dans les domaines mentionnés).

■ Nouveaux (relatifs au plan de transition) ■ Répétitifs

Ambitions de l'axe

- La BCVS veut être l'employeur de référence en Valais.
- La BCVS veut être exemplaire et offrir des conditions de travail attractives.

La BCVS applique au quotidien la valeur de proximité au sein de ses Relations humaines, elle suit des principes clairs de gouvernance qui garantissent une gestion **responsable et égalitaire**. Pour cela, la Banque propose un mode de travail moderne et attractif à son personnel, et l'accompagne dans le changement. Elle veille à la **santé et au bien-être** au travail au travers de diverses actions et sensibilisations telles que la prévention sur les maladies professionnelles et l'ergonomie au travail.

La Banque mise sur la **formation continue** de ses collaboratrices et collaborateurs pour assurer un niveau élevé de compétence et de professionnalisme. Elle veille à **assurer la relève** grâce à son programme de suivi de ses talents. La Banque met en œuvre une politique salariale raisonnable pour lutter contre les **inégalités**. La BCVS veille également à sensibiliser sur la **diversité et l'inclusion** au travers d'un programme dédié.



GRI BCVS en tant qu'employeur

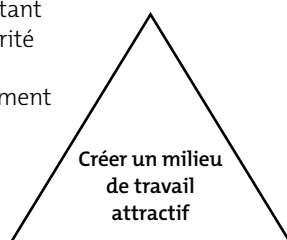
		Unité	2025	2024	2023	2022
	Collaboratrices et collaborateurs					
2-7	Nombre d'employés (apprentis et auxiliaires compris)	Nombre	561	559	563	546
	- dont nombre de femmes	Nombre	269	273	267	254
	- dont nombre d'hommes	Nombre	292	286	296	292
2-7	Nombre d'employés (EPT)	Postes	494	493	496	481
	- Nombre d'employés à temps partiel	Nombre	189	185	179	186
	- Nombre d'employés à temps partiel en %	%	33,69 %	33,09 %	31,80 %	34,07 %
	- Nombre d'employés à temps plein	Nombre	372	374	384	360
	- Nombre d'employés à temps plein en %	%	66,31 %	66,91 %	68,20 %	65,93 %
	Femmes cadres supérieures (dès sous-directrice)	%	4,80 %	4,40 %	3,74 %	2,36 %
	Femmes cadres (dès mandataire commerciale)	%	39,80 %	34,80 %	30,71 %	30,71 %
	Femmes dans l'ensemble du personnel	%	47,95 %	48,84 %	47,42 %	46,52 %
401-1	Taux de rotation du personnel	%	7,99 %	8,05 %	11,53 %	11,31 %
	Recrutements au total	Nombre	65	54	90	67
	Taux de recrutement au total	%	11,59 %	9,66 %	15,98 %	12,14 %
	- Taux de recrutement de femmes	%	7,81 %	9,16 %	15,73 %	12,79 %
	- Taux de recrutement d'hommes	%	15,07 %	10,14 %	16,23 %	11,56 %

Employeur responsable et gestion des changements

La BCVS compte parmi les employeurs les plus importants du canton et assume, à cet égard, une responsabilité sociale envers son personnel. Cela passe par des principes de gouvernance clairs et égalitaires. Les Relations humaines ont défini des axes prioritaires dans lesquels elles accompagnent et mettent en œuvre des mesures pour offrir des conditions de travail attractives et valorisantes.

MARQUE EMPLOYEUR

- Santé au travail : mise en place d'actions permettant d'améliorer le bien-être, la satisfaction et la sécurité au travail
- Diversité et inclusion : garantir l'égalité de traitement à chaque étape du parcours professionnel
- Conditions modernes et attractives : offrir des conditions innovantes et un environnement de travail où l'équilibre entre la vie privée et professionnelle est préservé



DIGITALISATION

- Adapter les ressources humaines et les outils afin de relever les défis de demain.
- Accompagner et soutenir collaboratrices et collaborateurs dans la transformation digitale



Stratégie
Relations
Humaines



FORMATIONS

- Préparer les talents en investissement dans la formation continue et le développement professionnel pour assurer la relève

CADRE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

La BCVS offre à son personnel des conditions-cadres de grande qualité. Elles intègrent, par exemple, un congé pour l'adoption, la promotion du temps partiel, un congé sabbatique et non payé ou encore un soutien aux activités sportives.

La Banque définit pour chaque fonction le mode de gestion du temps de travail. La collaboratrice ou le collaborateur peut toutefois se voir attribuer un autre mode de gestion du temps de travail que celui prévu pour sa fonction. Toutes et tous ont la possibilité de choisir une catégorie de saisie de temps plus détaillée que celle définie pour sa fonction, mais l'inverse n'est pas possible. Le personnel autorisé à renoncer à la saisie du temps de travail accepte ce mode de gestion par la signature d'une déclaration de renonciation. La durée de travail hebdomadaire pour un temps complet est de 42 heures pour le plan horaire à 8h24 et de 43 heures pour le plan horaire à 8h36. La durée de travail maximale est, sauf exception, de 45 heures par semaine, mais au maximum de deux heures supplémentaires par jour. Les collaboratrices et collaborateurs disposant d'un contrat à durée indéterminée (temps plein ou temps partiel dès 50 %) sont au bénéfice des prestations usuelles accordées par l'employeur. Pour les autres, des prestations spécifiques leur sont proposées selon leur statut.

Les postes fixes de la Banque disposent d'une description de fonction et la collaboratrice ou le collaborateur s'engage à la respecter. Annuellement, elle ou il confirme cet engagement dans le cadre de l'évaluation annuelle des prestations. La description de fonction définit les missions principales de la fonction, décrit les activités principales, les exigences professionnelles et les compétences personnelles nécessaires pour la bonne exécution des tâches. Les activités et les compétences personnelles sont reprises dans l'appréciation annuelle des prestations.

Annuellement, le ou la responsable de conduite organise une entrevue avec chacune de ses collaboratrices et chacun de ses collaborateurs. Les objectifs sont les suivants :

- évaluation en lien avec les objectifs définis pour l'année écoulée, les tâches inhérentes à sa fonction et les critères personnels requis ;
- fixation des objectifs pour l'année à venir ;
- définition des besoins et des possibilités en matière de développement personnel et de formation.

DIGITALISATION ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Dans le cadre de ses défis de digitalisation et d'amélioration continue, la BCVS a initié en 2025 le changement de son Système d'information des Ressources humaines (SIRH). Ce projet, conçu dans une logique de digitalisation, vise à simplifier la gestion administrative et à améliorer l'expérience des candidates et candidats tout comme des collaboratrices et collaborateurs.

Le premier module lancé en 2025 est dédié à la gestion dématérialisée des notes de frais. Il permet aux collaboratrices et collaborateurs de soumettre, suivre et valider les notes de frais directement en ligne. Le remboursement est automatiquement traité dans le processus salaire. Cette évolution illustre concrètement les bénéfices réalisés : réduction de l'usage papier, gain d'efficacité opérationnelle et meilleure traçabilité des informations.

Dans une démarche participative et inclusive, la BCVS a associé l'ensemble du service Relations humaines ainsi qu'un panel de collaboratrices et collaborateurs dès les premières phases.

La mise en place de ce nouvel outil a été accompagnée d'une démarche structurée de gestion du changement. Afin de favoriser l'appropriation de l'outil, plusieurs personnes ont été impliquées dès les phases de tests en tant que « key users » contribuant à la validation fonctionnelle et à l'amélioration de l'expérience utilisateur.

Un dispositif d'accompagnement a été déployé pour soutenir l'ensemble du personnel : mise à disposition d'une vidéo tutorielle, d'un guide utilisateur et d'une FAQ interne afin de faciliter la prise en main de ce nouvel environnement.

Des communications internes régulières ont permis d'informer, de préparer et d'impliquer l'ensemble du personnel tout au long du projet dans un esprit de collaboration et de transparence.

Le déploiement des autres modules du SIRH se poursuivra en 2026 dans le même esprit de collaboration, d'accompagnement et de digitalisation responsable, au service d'une performance durable et humaine.

Avec ce projet de transformation digitale, le service des Relations humaines soutient l'évolution des modes de travail et de management, pour construire un environnement plus engageant, fondé sur la confiance, la responsabilité et le développement de chacune et chacun.

Diversité et égalité des chances

La BCVS est convaincue que des équipes mixtes élaborent des solutions plus créatives, plus viables et de meilleure qualité. C'est pourquoi la Banque favorise la diversité et s'engage sur les questions de genre. La BCVS met en œuvre une **politique salariale équitable**. Elle verse pour un même travail le même salaire, indépendamment du genre. Depuis de nombreuses années, la BCVS s'engage en faveur d'une politique salariale à la fois équitable et raisonnable qui répond au principe « à travail égal, salaire égal ». La BCVS a obtenu en 2020 le label Fair-ON-Pay attribué par la société de conseil en ressources humaines Comp-on et contrôlé par l'organisme indépendant Société Générale de Surveillance SA (SGS). Cette certification distingue la Banque en tant qu'employeur équitable et souligne son engagement durable en faveur de l'égalité salariale entre femmes et hommes. Elle a été renouvelée en 2022 puis en 2024 avec le niveau de certification « Advanced » indiquant que la BCVS respecte le seuil statistique de 2,5 % et dispose d'éléments structurants indépendamment des personnes.

POLITIQUE SALARIALE ÉQUITABLE

Le système de rémunération actuellement en vigueur au sein de la BCVS vise à promouvoir la performance individuelle et collective, le développement des compétences et le professionnalisme des collaboratrices et collaborateurs ainsi qu'à attirer et retenir les talents dont la BCVS a besoin pour assurer son succès à long terme. La politique de la Banque en matière de rémunération est supervisée par le Comité de rémunération et de nomination.

La BCVS s'est soumise avec succès à l'analyse approfondie effectuée par la société Comp-on. Cette analyse de l'égalité salariale est effectuée sur la base d'une méthode d'analyse reconnue « Good Practice » par EPIC (Equal Pay International Coalition). SGS délivre le certificat Fair-ON-Pay, valable durant quatre ans et qui implique une analyse de maintien régulière.

En matière de rémunération, la Banque applique une politique basée sur le principe d'équité : à responsabilités, prestations et âges équivalents, elle veille à ce que les collaboratrices et les collaborateurs se trouvent dans des fourchettes de salaire équivalentes. La rémunération se compose de plusieurs éléments variables.

MODEL DE RÉMUNÉRATION

- | | | | |
|----------|---------------------------------------|---|---|
| 1 | Salaire de base | → | Déterminé par le niveau de la fonction (conduite, responsabilités, compétences techniques), l'âge, l'expérience et le niveau de performance. |
| 2 | Frais de représentation | → | Liés aux fonctions générant des frais de représentation de la Banque à l'extérieur. |
| 3 | Prime à la performance | → | Accordée par le Conseil d'administration en fonction des résultats opérationnels globaux et la maîtrise des risques non financiers. Engagements individuels, évalués dans le cadre des appréciations annuelles. |
| 4 | Prime particulière | → | Destinée à récompenser une performance exceptionnelle réalisée par une collaboratrice ou un collaborateur ou un team. |
| 5 | Autres prestations volontaires | → | Allocation de famille, primes de fidélité, rabais flotte, subventions pour soutenir la mobilité douce, plan de participation ainsi que conditions préférentielles sur certaines prestations bancaires. |

Des informations complémentaires sur les rémunérations sont disponibles dans le rapport de gestion 2025.

GRI	Ratio de rémunération totale annuelle	Unité	2025	2024
2-21	Ratio salaire le plus élevé / salaire médian	Coefficient	9.6	9.4
	- Fluctuation du salaire le plus élevé	%	-0,6 %	7,7 %
	- Fluctuation du salaire médian	%	-2,6 %	10,9 %

UNE PRÉVOYANCE SOLIDE ET DURABLE POUR LES COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

La Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la Banque Cantonale du Valais est une fondation propre, semi-autonome, en primauté de cotisations, qui offre des prestations enveloppantes d'invalidité, décès et de vieillesse. La Caisse a mis sur pied trois plans d'épargne différents au libre choix des assurés chaque année. Le taux de couverture fin 2025 atteignait 129,69 % des engagements, calculé avec un taux technique de 1,5 %, un pourcentage en ligne avec la moyenne des caisses de pension suisses. Ce résultat est le fruit d'une politique de distribution axée sur le long terme et la préservation des réserves. Le financement est en moyenne de 2/3 – 1/3 (employeur - employé) du financement de l'œuvre de prévoyance. La répartition hommes-femmes est quasiment à l'équilibre.

PLAN DE PARTICIPATION - ACHAT D'ACTIONS BCVS POUR LES COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

Dans le but d'encourager son personnel à se constituer un capital d'actions BCVS, la Banque offre la possibilité de pouvoir les acquérir à un tarif réduit.

AUTRES AVANTAGES OFFERTS

La BCVS offre des avantages à ses employées et employés grâce à son partenariat avec la plateforme digitale Swibeco. Cette solution leur permet de bénéficier d'offres d'achats de services et de biens à la consommation à des prix préférentiels grâce à des rabais attractifs.

[➤ Découvrez le Rapport de gestion](#)

Formation et perfectionnement

La BCVS encourage activement le développement des compétences de ses collaboratrices et collaborateurs. Elle met en place un environnement favorisant la formation continue, l'apprentissage des métiers et le perfectionnement tout au long de la carrière. Elle instaure des conditions favorisant la formation et le perfectionnement professionnel, notamment en assumant les investissements y relatifs et en adaptant le temps de travail si besoin.

La BCVS se positionne comme un acteur de référence dans le domaine de la formation des jeunes. Elle organise un plan de formation permettant aux apprenties et apprentis de découvrir les métiers principaux de la Banque. L'emploi du temps se répartit entre l'activité sur la place de travail, les cours professionnels ainsi que des cours spécifiques à la filière bancaire, répartis sur toute la durée de l'apprentissage. Ces derniers ont lieu au centre de formation bancaire CYP à Lausanne pour les apprentis et apprenties francophones et à Berne ou à Zurich pour les germanophones.

La BCVS propose des stages destinés aux étudiants et étudiantes de l'École de commerce souhaitant obtenir leur maturité commerciale. Les détentrices et détenteurs de maturité gymnasiale ou maturité professionnelle économique peuvent également accéder à ce programme de stage qui se déroule sur 18 mois. À la fin de cette période de stage et moyennant la réussite de leur formation auprès du CYP, ils reçoivent le certificat de l'Association suisse des banquiers.

En tant qu'établissement bilingue, la BCVS propose également des formations linguistiques pour ses collaboratrices et collaborateurs germanophones et francophones. De plus, ils sont tenus de suivre régulièrement des formations liées à la sécurité et aux évolutions réglementaires.

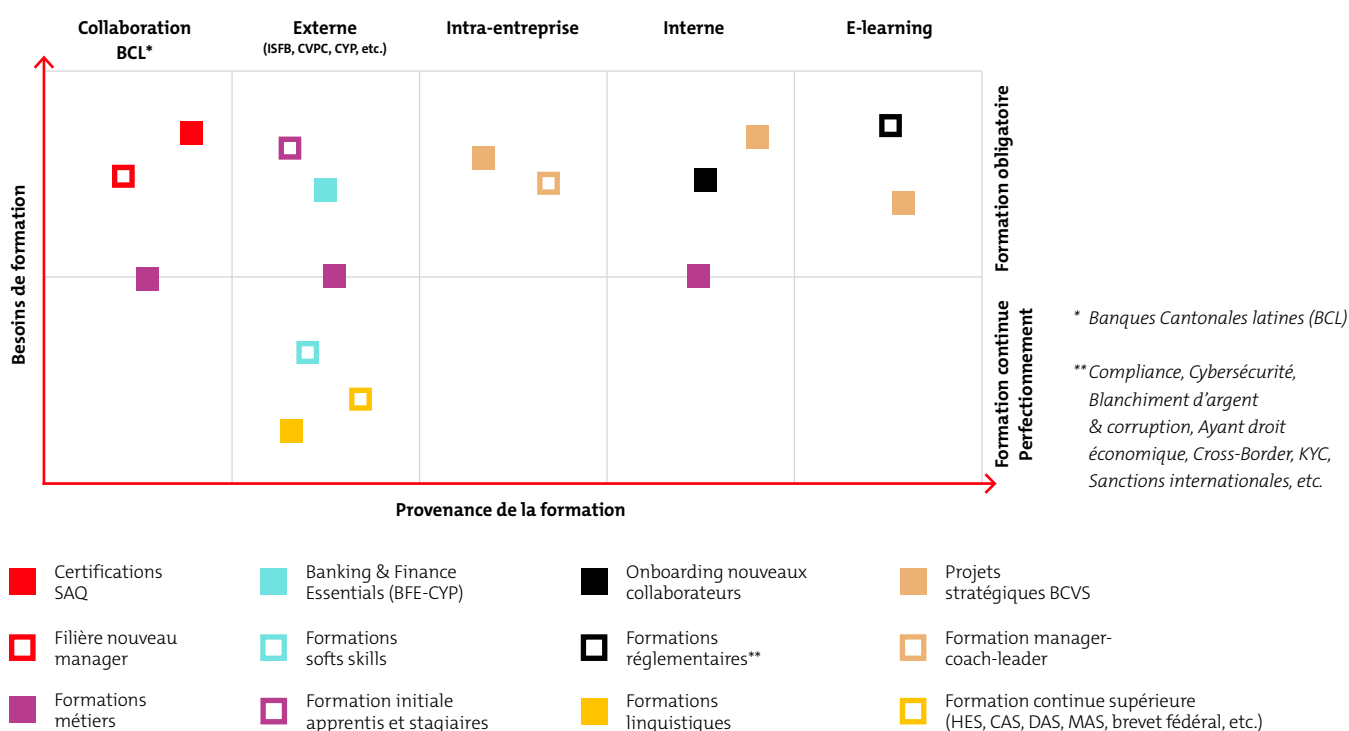
ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI

Le suivi se fait lors des entretiens annuels pour définir les objectifs, les compétences à renforcer et les besoins de développement.

Un suivi personnalisé pour assurer l'adéquation entre missions, compétences et formation est effectué.

LES POSSIBILITÉS DE FORMATION À LA BCVS

La BCVS offre à ses collaboratrices, ses collaborateurs, ses apprenties et apprentis et ses stagiaires des voies de formations diversifiées, certifiantes ou non, en fonction de leurs besoins.



GRI Formation

	Unité	2025	2024	2023	2022
404-1 Total des collaboratrices et collaborateurs en formation	Nombre	29	27	26	29
- dont apprenties / apprentis	Nombre	14	14	15	15
- dont étudiantes / étudiants en formation afin d'obtenir la maturité prof.	Nombre	8	8	7	6
- dont participantes / participants au programme de formation interne	Nombre	3	3	4	8
- dont stagiaires	Nombre	4	2	0	0
*Formation continue	Jours	965	765	964	876
Montant consacré à la formation	Milliers CHF	987	1'057	994	965
Nombre de jours moyen de formation par collaboratrice / collaborateur (y c. apprenties et apprentis)	Jours	2			

* Hors formations de longues durées avec convention (Bachelor, CAS, DAS, CYP, brevet, etc.), cours de langues, e-learning, écoles professionnelles, onboarding.

GESTION DE LA RELÈVE ET PROMOTION DES TALENTS

La BCVS permet à l'ensemble de son personnel de bénéficier d'opportunités de carrière stimulantes, tout en accordant une place centrale à la formation. La BCVS offre, à tous les échelons hiérarchiques, des conditions de travail attractives, conciliables avec la vie privée. Elle permet le travail à temps partiel, offre la possibilité de faire du télétravail, de prendre une retraite échelonnée et accorde, conformément aux exigences requises, des congés non payés aux collaboratrices et collaborateurs qui désirent s'adonner à des projets personnels et à des activités privées, notamment des mandats à caractère social. La BCVS valorise ses talents, renforce la formation continue et la représentativité féminine au sein de l'encadrement. Elle contribue au développement individuel et à l'épanouissement professionnel de toutes et tous. L'acquisition de compétences externes s'inscrit également dans ses démarches.

La BCVS a mis en place un processus qui vise à former la relève et à développer les talents.

Identification des personnes-clés et formation

La Banque identifie les collaboratrices et collaborateurs-clés et leur propose des formations adaptées pour favoriser leur évolution professionnelle et les fidéliser.

Identification de la relève et formation

La Banque identifie les collaboratrices et collaborateurs pour succéder aux employées ou employés qui prendront leur retraite dans les deux à trois prochaines années. Des formations spécifiques sont mises en place pour garantir qu'ils soient prêts à assumer leurs nouvelles responsabilités.

Rencontres avec la Direction générale

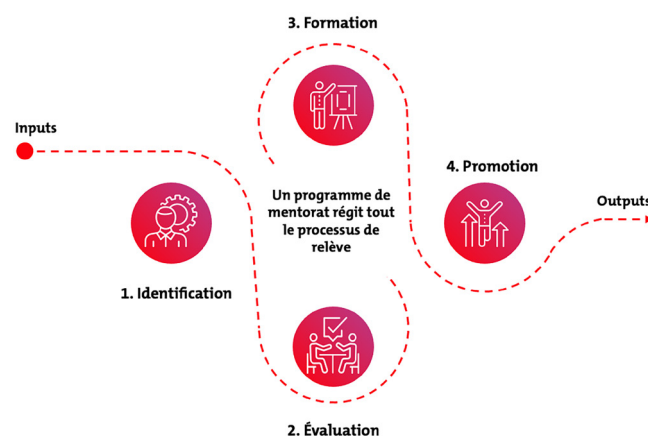
La Banque organise des rencontres entre la relève, les personnes-clés et la Direction générale. Ces événements visent à les mettre en lumière et à leur offrir l'opportunité de se présenter et d'échanger directement avec la Direction.

En 2025, une rencontre a aussi été organisée entre les apprenties, apprentis, stagiaires et la Direction générale.

Participation aux projets de transformation

La Banque encourage la participation active de la relève et des personnes-clés dans les projets de transformation afin de les impliquer dans les évolutions stratégiques et opérationnelles.

CYCLE DE LA RELÈVE





Swiss Association for Quality

CERTIFICATION SAQ

Les conseillères et conseillers de vente doivent suivre le cursus de certification SAQ (Swiss Association for Quality), reconnu par la Confédération. Ce dernier atteste que le titulaire de la certification dispose des compétences nécessaires pour remplir sa fonction et connaît les règles de conduite y relatives.

La certification est valable 3 ans. Pour assurer la qualité continue et poursuivre l'exercice de leur métier, une recertification est obligatoire pour les conseillères et conseillers de vente jusqu'au terme de leur activité professionnelle.

Ce gage de qualité permet d'assurer que les connaissances du métier sont maîtrisées et de rester à la pointe des évolutions.

Au sein de la BCVS, les profils métiers suivants sont autorisés à la certification :

- Conseiller clientèle individuelle certifié ;
- Conseiller clientèle privée certifié ;
- Conseiller clientèle PME certifié ;
- Certified Corporate Banker (CCoB) ;
- Conseiller clientèle affluent ;
- Wealth Management Advisor (CWMA).

PROJETS PILOTES 2025

La BCVS renforce son engagement dans le développement des compétences et le soutien à la formation de son personnel avec le lancement de projets pilotes visant à enrichir les possibilités de son dispositif d'apprentissage :



Promouvoir les talents féminins

Filière de formation externe pour soutenir les talents féminins dans des postes à responsabilités.



Bibliothèque de formation digitale

Plateforme de formation continue sur les compétences essentielles, adaptée au rythme de la collaboratrice et du collaborateur, accessible à tout moment, et tenant compte du temps qu'il ont à disposition pour s'y consacrer.

Santé et bien-être au travail

La santé des collaboratrices et collaborateurs est un enjeu prioritaire pour la BCVS et la promotion de la santé est un principe primordial pour la Banque. Elle s'engage en vue de prévenir les maladies et les accidents dus au travail. L'accessibilité et l'aménagement des locaux sont également pris en compte afin d'assurer le confort de son personnel en situation de handicap.

L'année 2025 a vu différentes évolutions et mesures au bénéfice de la santé et du bien-être au travail, notamment :

1) Nouveau service social d'entreprise

La société Movis offre les avantages suivants :

- Confidentialité : les consultations sont traitées de manière strictement confidentielle et dans le respect de la protection des données ;
- Professionnalisme : avec plus de 80 expertes et experts diplômés et expérimentés ;
- Expertise : avec un accompagnement sur des thématiques variées comme la santé mentale, les conflits au travail, la vie personnelle, les finances ;
- Neutralité : les conseils sont amenés avec bienveillance, franchise et aussi avec un regard extérieur ;
- Flexibilité : le service est disponible 24h/24 et 7 jours 7 et il existe 20 bureaux en Suisse, dont un à Sion ;
- Expérience : pionnière en 1922, la société Movis fait partie des leaders suisse et accompagne aujourd'hui plus de 600 entreprises clientes ;
- Engagement : sa mission vise à favoriser une conception saine et positive des différentes sphères de la vie ;
- Gratuité : les services sont entièrement gratuits pour le personnel BCVS.

2) Attentive aux besoins des mamans

Tout en suivant les recommandations du SECO, pour les mères qui souhaitent allaiter leur bébé ou tirer leur lait à leur retour de congé maternité, une nouvelle salle d'allaitement a été aménagée au siège principal afin de favoriser un équilibre sain entre vie privée et professionnelle. Dans les agences, la Banque reste flexible et attentive aux besoins des mamans qui reviennent au travail afin de leur fournir un lieu adéquat.

3) L'ergonomie au travail

Deux ateliers ergonomie réitérés avec une formation « Travail sur écran » dont les thématiques suivantes étaient abordées :

- Connaître les principaux risques liés au travail sur écran ;
- Être capable de régler sa place de travail en toute autonomie ;
- Prévenir l'apparition de gênes et douleurs ;
- Partager de bonnes pratiques entre collègues ;

- Connaître quelques astuces pour palier à la sédentarité et expérimenter des exercices d'étirements et de détente musculaire.

4) « Novembre bien-être »

Le mois de novembre 2025 a été placé sous le signe de la vitalité et de la proximité. L'ensemble du personnel a pu tester plus de 20 activités, en lien avec la santé et le bien-être, proposées par leurs collègues, dans les 3 régions (natation, marche, randonnée, etc.).

5) Formation managers

Six sessions (dont une en allemand) sur la gestion des absences : l'objectif de cette formation est de soutenir les managers dans la gestion des absences de leurs équipes. En amont et de manière préventive, ils sont en mesure de détecter proactivement les signes avant-coureurs, d'identifier les risques psycho-sociaux. En aval, ils savent accompagner au mieux les retours d'absences, soigner l'accueil, adapter les conditions pour un retour progressif, afin de garantir toutes les chances de succès pour une reprise d'emploi saine et pérenne. Cette formation a duré une demi-journée et a été dispensée par un spécialiste CorporateCare (Gestion de la santé en entreprise) de notre partenaire le Groupe Mutuel.

De plus et en lien avec l'information, 2,5 jours de formation ont été organisés pour tous les managers et un accent a été mis sur la culture du feedback.

6) Référente bien-être

La Banque est dotée d'une fonction de référente bien-être (10%).

7) Sensibilisation et prévention

Une campagne de sensibilisation et de prévention des accidents d'hiver, via la distribution de 600 Safety-Kits réalisés par le BPA (Bureau de prévention des accidents) a été réalisée à la Banque. Malheureusement, de nombreux accidents surviennent chaque année sur les pistes pour cause de surestimation des capacités, distraction, vitesse excessive, forme physique insuffisante ou équipement non adapté. Sensibiliser le personnel de la BCVS aux dangers du ski et du snowboard afin qu'il évite les accidents est une mesure pour prévenir les maux inutiles et les absences.

		Unité	2025	2024	2023	2022
GRI	Santé et sécurité au travail					
403-9	Accidents prof. (y.c. accidents-bagatelles sans arrêt de travail)	Nombre	2	3	4	0
403-10	Jours d'absence par collaboratrice / collaborateur	Nombre	7.09	6.27	5.82	6.53
	- Pour cause de maladie	Nombre	6.21	5.48	4.93	5.84
	- Pour cause d'accident	Nombre	0.88	0.79	0.89	0.69

		Unité	2025	2024	2023	2022
GRI	Maternité / paternité					
401-3	Collaboratrices ayant bénéficié d'un congé maternité	Nombre	10	7	8	0
	Taux de reprise du travail après un congé maternité	%	100 %	100 %	88 %	100 %
	Collaborateurs ayant bénéficié d'un congé paternité	Nombre	15	9	5	8

ENQUÊTE DE SATISFACTION 2025

Prendre soin de la santé, du bien-être et de la satisfaction de son personnel est primordial pour la BCVS. Elle s'engage pour un environnement de travail sain, dynamique et favorisant le développement autant personnel que professionnel des équipes. Pour percevoir les mécanismes du stress au sein de son organisation, la Banque a utilisé pour la deuxième fois l'outil de sondage Job Stress Analysis, développé par Promotion Santé Suisse.

La compréhension de ces indicateurs permet de définir les priorités en matière d'amélioration. Le sondage offre un point de comparaison concernant la sensibilisation aux thématiques de santé au travail et de satisfaction professionnelle au niveau suisse. La mise en œuvre de mesures transversales à l'échelle de la Banque, la mise à disposition d'actions ciblées par entités ainsi que le retour individuel remis à chaque collaboratrice et collaborateur ont permis à chacune et chacun d'accéder à ses résultats et de bénéficier de recommandations personnalisées.

Globalement au sein de la Banque, la satisfaction professionnelle et l'attachement émotionnel ont augmenté pour se situer à respectivement 76 % et 78 %. Avec un taux de participation au sondage de 82 %, les résultats sont considérés comme représentatifs. Les ressources, les contraintes et l'état d'esprit observés reflètent la situation globale de la Banque, de ses différentes entités ou encore de certaines catégories de personnes.

Indicateurs acquis/positifs

La vision managériale

Les managers soutiennent leurs équipes, donnent leur feedback, s'intéressent à leur bien-être et sont accessibles.

Le ressenti au travail

Les collaboratrices et collaborateurs ont un sentiment de sérénité, de calme, sont satisfaits à l'égard du travail, et s'estiment être traités avec équité.

L'équilibre

L'expression du bien-être psychique : ils sont capables d'organiser leur vie de manière satisfaisante.



Indicateurs à améliorer

Le contact client

La dissonance émotionnelle face à la clientèle.

La résignation

Une forme de désengagement professionnel.

Le présentisme

La présence au travail malgré l'altération de la santé.

PRÉVENTION DES COMPORTEMENTS INADÉQUATS – CODE DE CONDUITE

Les directives du personnel font partie intégrante des contrats de travail. Elles incluent des règles de comportement ayant trait notamment au harcèlement psychologique (mobbing), au harcèlement sexuel ainsi qu'aux règles de déontologie régissant l'activité bancaire, les relations avec la clientèle, la confidentialité ou les réglementations en vigueur. Lors des journées d'information aux nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs, les sujets relatifs à leur protection, à la sécurité physique et informatique, à la compliance, au blanchiment d'argent, au délit d'initié, aux conflits d'intérêts et à la corruption sont abordés. Ils confirment par écrit avoir reçu les directives et s'engagent à les respecter. Toutes et tous sont impliqués activement afin d'assurer de façon optimale le pilotage et le suivi des processus de changement.

PRÉPARATION À LA RETRAITE

Pour les personnes de 55 ans ou plus, la BCVS propose un séminaire portant sur le thème de la préparation à la retraite.

SIGNALEMENT – WHISTLEBLOWING

Pour signaler des atteintes à la personnalité ou des irrégularités telles que des infractions aux lois, aux réglementations et aux normes, les collaboratrices et collaborateurs disposent de canaux indépendants. L'anonymat et la discrétion sont garantis.

ASSOCIATION DU PERSONNEL

Le but de l'association du personnel est notamment de proposer des moments de convivialité en dehors du cadre du travail ; de défendre les intérêts et les préoccupations des collaboratrices et collaborateurs en faisant un lien entre eux, les Relations humaines et la Direction générale. En 2025, l'Association du personnel a proposé les activités suivantes : tournois de jass, tournoi de foot, sessions de yoga et renforcement musculaire.

JOURNÉE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ

La BCVS a participé à l'action menée en septembre par le Service cantonal de la mobilité consistant à aller à la rencontre de la population pour échanger sur la mobilité douce au quotidien. À cette occasion, le personnel a pu participer à un cours en vélo portant sur le comportement à adopter dans le trafic.

PROGRAMME DE SUBVENTIONNEMENT

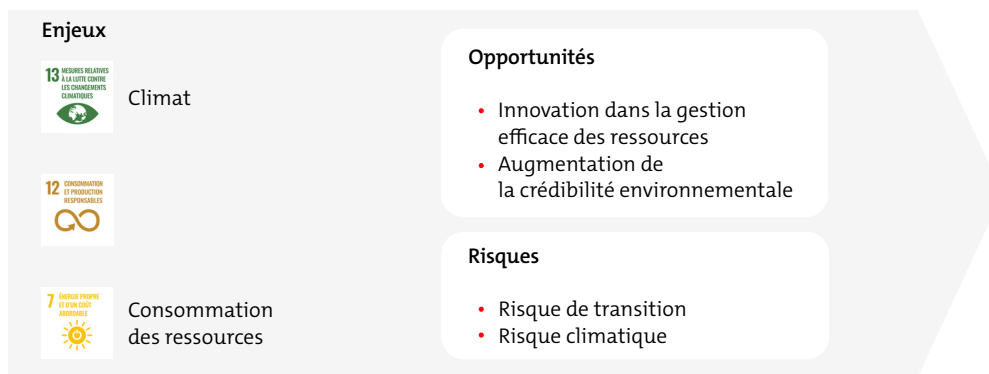
Afin de soutenir et de favoriser la mobilité douce, la BCVS a mis sur pied dès janvier 2021 un programme de subventionnement à l'attention de ses collaboratrices et collaborateurs. Celui-ci offre des avantages lors de l'achat d'un abonnement de transports publics (jusqu'à CHF 300.– par année), d'un vélo électrique (CHF 500.– tous les 3 ans) ou d'une voiture électrique (CHF 1'000.– tous les 5 ans).

	Unité	2025	2024	2023	2022
Subventionnements					
Abonnement de transports publics	Nombre	37	39	38	42
Vélos électriques	Nombre	3	8	6	9
Voitures électriques	Nombre	3	5	12	11
Montant des subventions versées	en CHF	15'586	20'172	26'378	27'586
Nombre de bénéficiaires	Nombre	43	52	56	62

Ambitions de l'axe

- La BCVS veut être climatiquement neutre d'ici à 2050.
- La Banque veut soutenir des projets de transition d'ici à 2030.

La BCVS favorise les énergies renouvelables et veille à une politique d'investissement durable et responsable. Elle réduit les émissions de CO₂ liées à ses activités propres et à ses activités indirectes. Elle sensibilise ses collaboratrices et collaborateurs aux **enjeux climatiques**. Elle s'engage à contribuer à des **projets de développement durable sur son propre territoire**. Elle propose des **produits et des services** qui favorisent la transition énergétique. Elle veille à respecter les normes et les exigences en vigueur en matière de climat.



Climat

BILAN CARBONE : RÉSULTATS 2024

La Banque, accompagnée par Swiss Climate SA dans cet exercice, établit son bilan écologique conformément aux normes usuelles de la branche. Les émissions de gaz à effet de serre sont exprimées en équivalent CO₂.

Valeur absolue 753 t CO ₂	Évolution des émissions par rapport à 2023 +1 %
	Réduction d'émissions la plus marquée Chauffage → -8,5 %
Valeur relative par ETP 1.5 t CO ₂ / ETP	Augmentation d'émissions la plus marquée Équipement IT → +392 %

Le total des émissions de la BCVS pour l'année 2024 s'élève à 753 t. CO₂, soit 1 % de plus que 2023. Ce chiffre s'explique principalement par le renouvellement complet du parc d'équipements informatique, dans le cadre d'un projet visant à doter l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de matériel plus performant. L'augmentation a été compensée par la baisse de consommation de chauffage qui reste le poste le plus émissif du bilan. Cette évolution positive s'explique par la mise en œuvre efficace de la stratégie de rénovation, respectivement le programme d'assainissement des bâtiments.

La banque maintient ainsi sa trajectoire de réduction à -36 % depuis 2019 (année de base) et poursuit son objectif d'atteindre -42 % d'ici 2030.

Le détail des postes émissifs du bilan carbone de la Banque, ses actions et ses objectifs de réduction, sont disponibles dans le **Rapport Climat 2025**.

➤ Découvrez le Rapport Climat 2025 de la BCVS

DÉTAIL DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA BCVS

		Unité	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2019 à 2024 (évolution)
GRI	Indicateurs								
	Émissions de gaz à effet de serre								
	Total Scopes (ApME) ¹	t.	753	749	836	870	1'058	1'175	-36 %
305-1	– directes (Scope 1) ²	t.	247	259	276	300	326	322	-20 %
305-2	– indirectes (Scope 2) ³	t.	9	10	10	26	19	19	
305-3	– « Autres » indirectes (Scope 3) ⁴	t.	497	480	550	544	713	834	
	Total source (ApME)	t.	753	749	836	870	1'058	1'175	
	Électricité	t.	4	5	6	7	6	7	
	Chauffage	t.	328	358	378	399	431	426	
	Trafic pendulaire	t.	258	259	306	305	322	415	
	Envois	t.	37	37	40	45	53	58	
	Équipement IT	t.	49	10	33	44	172	172	
	Trafic professionnel	t.	59	60	47	40	43	62	
	Papier et travaux d'imprimerie	t.	18	19	23	27	27	32	
	Eau	t.	1	1	3	2	4	3	
	Déchets	t.	1	1	1	2	1	1	
305-4	GES par collaborateur ⁵	kg	1'527	1'510	1'738	1'758	2'168	2'484	-40 %
305-4	GES par million de la somme du bilan ⁶	kg	36	37	43	47	59	71	-49 %

¹ Émissions de GES exprimées en équivalent CO₂ ; tous les facteurs d'émission utilisés respectent les standards ApME (version 2018).

² Tient compte de toutes les émissions de GES directement causées par l'entreprise et pouvant être contrôlées.

³ Tient compte de toutes les émissions de GES qui sont utilisées par le fournisseur d'énergie externe pour approvisionner une entreprise en énergie.

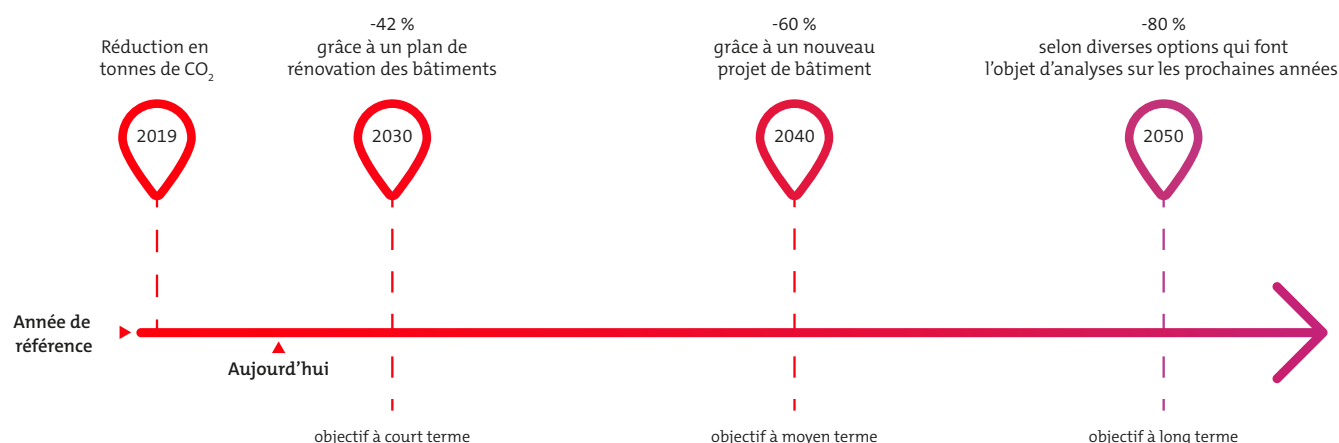
⁴ Tient compte de toutes les émissions de GES causées par l'activité d'une entreprise mais générées ailleurs.

⁵ Émissions totales de GES de la BCVS (Scopes 1 à 3) divisées par le nombre de collaboratrices et collaborateurs.

⁶ Émissions totales de GES de la BCVS (Scopes 1 à 3) divisées par la somme du bilan de la Banque.

PLAN DE TRANSITION

En 2025, la Banque a travaillé sur sa stratégie climatique en vue de préparer sa feuille de route qui comprendra les mesures de réduction des émissions financées (scope 3.15). Dans un domaine où les pratiques sont encore en maturation, la BCVS vise néanmoins à intégrer les enjeux climatiques du développement durable et d'autres dimensions clés dans son plan de transition. Le détail de son avancement dans ce domaine est disponible dans le [rapport climat 2025](#).



NUMÉRIQUE RESPONSABLE

La BCVI a engagé dès 2021 une démarche numérique responsable à travers la réalisation d'un bilan Green IT, dont les principales recommandations ont été mises en œuvre, notamment en matière de sobriété d'usage. À cette date, la maturité de la gouvernance du système d'information, évaluée selon le modèle CMMI, atteignait un niveau de 4,4 sur 5.

Afin de tenir compte de l'évolution des référentiels et des pratiques, la Banque a procédé en février 2025 à une actualisation de son analyse, comprenant le calcul de son empreinte environnementale numérique ainsi qu'une évaluation de sa maturité Sustainable IT. Cette démarche couvre l'ensemble du cycle de vie du système d'information (extraction des ressources, fabrication, transport, utilisation et fin de vie des équipements) et intègre les scopes 2 et 3. L'analyse adopte une approche multicritère, prenant en compte, au-delà du carbone, les impacts sur l'environnement, la biodiversité et la santé humaine.

La maturité Sustainable IT a été évaluée sur la base du référentiel du label Numérique Responsable, couvrant notamment les dimensions de gouvernance, sensibilisation et formation, achats, équipements, logiciels, centres de données et cloud, éco-conception, gestion des données et sécurité.

Les résultats reflètent l'impact du contexte de transformation du système d'information, marqué par sa modernisation complète, incluant une migration vers le cloud et un renouvellement du parc informatique. Ces évolutions, nécessaires au regard des exigences de sécurité et de performance du secteur, se traduisent logiquement par une augmentation de l'impact environnemental principalement lié à la phase de fabrication des équipements.

Dans ce contexte, les effets des actions de sobriété numérique s'inscrivent dans une trajectoire de moyen à long terme, avec un suivi prévu sur les horizons 2027–2028.

Un plan d'actions progressif a été défini à l'issue de l'analyse. Plusieurs mesures sont d'ores et déjà en place, notamment la sensibilisation des collaboratrices et collaborateurs, l'identification des parties prenantes et le recours à un prestataire d'hébergement engagé et labellisé. Les prochaines étapes porteront sur la formalisation d'une stratégie numérique responsable adaptée au niveau de maturité de la Banque et sur l'intégration progressive de l'empreinte numérique dans le reporting extra-financier.

Consommation des ressources

		Unité	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2019 à 2024 (évolution)
GRI	Indicateurs								
	Consommation d'énergie								
	Consommation d'énergie au sein de la BCVS	kWh	2'877'593	3'183'836	3'284'290	3'325'772	3'432'654	3'613'896	-12 %
	– Consommation des véhicules de service	kWh	2'599	654	682	654	625	522	
	– Consommation des bâtiments	kWh	2'874'994	3'183'182	3'283'608	3'325'118	3'432'029	3'613'374	-12 %
	– Électricité	kWh	1'444'357	1'618'227	1'571'033	1'468'960	1'544'739	1'745'244	-7 %
	– Chaleur	kWh	1'430'637	1'564'955	1'712'575	1'856'158	1'887'290	1'868'130	-16 %
	– Énergies renouvelables	kWh	339'577	329'013	379'494	424'402	380'338	390'394	
	– Combustibles fossiles	kWh	1'066'963	1'235'942	1'333'081	1'431'756	1'506'952	1'477'736	
	– Gaz naturel	kWh	805'009	929'083	997'009	1'130'726	1'065'945	1'008'880	
	– Pétrole	kWh	261'954	306'859	322'523	301'030	441'007	468'856	
302-1	Consommation totale d'énergie des bâtiments	GJ	10'359	11'462	11'823	11'973	12'358	13'010	
	– dont renouvelable	GJ	6'422	7'010	7'022	6'816	6'930	7'688	
	– dont non renouvelable	GJ	3'937	4'452	4'802	5'157	5'427	5'322	
	– Quote-part d'énergie renouvelable	%	62 %	61 %	59 %	57 %	56 %	59 %	
302-3	Consommation d'énergie par collaboratrice et collaborateur	GJ	20.9	23.1	24.6	24.2	25.3	27.5	
	Trafic professionnel								
	Trafic professionnel total	km	733'842	748'792	750'957	503'410	545'221	819'424	-9 %
	– Train	km	521'972	515'997	552'799	339'629	366'498	558'217	
	– Véhicules privés	km	173'296	170'483	166'788	138'896	148'843	210'236	
	– Véhicules en possession de l'entreprise	km	38'574	37'662	25'538	24'885	29'880	27'751	
	– Avion	km	0	24'650	5'832	-	-	23'220	
	Consommation de papier								
301-1	Consommation totale de papier	kg	20'180	21'617	25'036	28'813	29'165	33'097	-35 %
301-2	– Quote-part de papier recyclé	%	91 %	94,3 %	99,2 %	99,1 %	98,8 %	24,5 %	
	– Quote-part de papier FSC	%	8,0 %	5,7 %	0,8 %	0,9 %	1,2 %	75,5 %	
	Consommation d'eau								
303-5	Consommation totale d'eau	m³	4'565	5'779	6'031	5'218	8'423	7'274	-21 %
	– Eau potable	%	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	
	Déchets								
306-3	Déchets au total	kg	29'797	41'434	46'170	54'526	52'363	68'014	-39 %
306-4	– Recyclage	kg	28'586	41'239	45'531	52'216	52'023	67'709	
	– Taux de recyclage des déchets	%	99,5 %	99,5 %	98,6 %	95,8 %	99,4 %	99,6 %	
306-5	– Déchets destinés à l'élimination	kg	1'178	50	329	2'170	340	260	
306-5	– Déchets spéciaux	kg	33	145	310	140	-	45	
	Pertes de liquides de refroidissement								
	Pertes de liquides de refroidissement	kg	0	-	-	-	-	-	

Ambitions de l'axe

- La BCVS poursuit son ambition de décarbonation des portefeuilles.
- La BCVS poursuit le respect des principes éthiques en introduisant des critères ESG dans ses produits et services.

La BCVS mise sur des relations financières de partenariat durables avec sa clientèle et place sa **satisfaction** au centre de ses préoccupations. Elle veille à assurer un **conseil transparent et professionnel** grâce à ses collaboratrices et collaborateurs compétents et engagés. Elle prévient les conflits d'intérêts dans les activités de conseil en accordant des incitations financières avec retenue, de manière raisonnable et **sans discrimination**. Elle propose des **produits transparents et compréhensibles**, présentés dans un langage clair. Elle concilie ancrage régional et transformation digitale pour répondre aux besoins diversifiés de sa clientèle en adéquation avec ses valeurs fondamentales qui sont la compétence, l'innovation, la proximité et la durabilité.



Satisfaction clientèle

La BCVS figure parmi les banques les plus efficaces de Suisse (Cost / Income ratio de 45,7 %). Elle place la satisfaction de sa clientèle au cœur de sa stratégie et veille à construire des relations commerciales sur le long terme en offrant un conseil transparent et professionnel ainsi que des produits compréhensibles qui répondent aux attentes et aux besoins. La proximité étant un élément central de sa stratégie, la BCVS dispose d'un réseau physique et digital solide qui lui permet de se différencier. Les centres de décisions, situés en Valais, assurent une réactivité et des décisions rapides.

La BCVS dispose d'un processus de conseils qui lui permet de répondre aux attentes et aux besoins de sa clientèle tout en assurant un suivi et un contact réguliers. En fournissant des services de conseils responsables, elle contribue à prévenir le surendettement dû à une prise de risque excessive. L'offre de services et de produits de la BCVS est axée sur les besoins individuels des clientes et clients et fait partie intégrante du processus de conseils. Dans le domaine du conseil en financement, la clientèle a par exemple la possibilité, selon ses besoins, de choisir des options qui lui permettent de rembourser un prêt hypothécaire à taux fixe sans pénalité.

La qualité du service étant essentielle, un processus spécifique est également dédié au traitement des réclamations éventuelles, pour garantir une **amélioration continue** des services. Afin de mesurer la satisfaction des clientes et clients et leur perception externe de la Banque, une enquête est réalisée chaque 4 ans.

Produits et services responsables

Le réseau de distribution de la BCVS s'articule autour de 34 points de vente situés dans des régions à forte densité de population, en plaine ou en montagne. Sa clientèle, composée de particuliers, d'entreprises et de collectivités, dispose ainsi des compétences de près de 220 conseillères et conseillers, de 59 appareils de retraits automatiques, de 18 appareils de versements automatiques ou encore 20 multifonctions. Elle offre à sa clientèle les services de banque de détail, de gestion de fortune et de banque des entreprises.

La BCVS, profondément ancrée dans sa région, s'engage à répondre aux besoins des Valaisannes et Valaisans. En tant qu'institution dont la mission est de promouvoir le développement économique régional tout en renforçant la prospérité collective, la Banque offre des produits et des services qui incarnent ses valeurs et qui intègrent des principes ESG.

Type de clientèle	Produits responsables	Dimension sociale	Dimension environnementale	Dimension gouvernance
Particuliers	Prêts et crédits pour rénovations énergétiques, véhicules étiquette énergétique A, prêts pour les familles et pour les étudiants	Facilitation de l'accès aux énergies propres et aux financements (inclusion financière)	Réduction des émissions de CO ₂	Processus de vérification de l'impact des prêts
Entreprises et sociétés de personnes	Crédits pour l'efficacité énergétique et projets d'énergie renouvelable, conseils pour la transmission d'entreprises	Soutien à l'emploi dans les secteurs durables	Critères de transparence dans les projets financés, soutien aux entreprises qui tendent à la durabilité	Critères de transparence et création de valeur économique régionale

Les produits d'investissements sont aussi disponibles pour les particuliers, voir gamme de produits dans le tableau dédié au chapitre ci-dessous.

FINANCEMENTS RESPONSABLES

Par son activité de crédit auprès des particuliers, entreprises et collectivités, principalement axée sur le canton du Valais, la BCVS contribue à la création et au maintien de nombreux emplois. La BCVS évite les opérations susceptibles d'être dommageables à sa réputation ou à son image. Elle fait preuve de vigilance vis-à-vis des risques et des impacts sociaux et environnementaux liés à ses financements. Elle soutient les projets de transition énergétique de sa clientèle en mettant à disposition différents types de financements. Le Pack hypothécaire personnalisable pour financer une construction ou un logement propose un accompagnement sur mesure et des options de flexibilité, qui répondent aux besoins de la cliente ou du client et lui permettent de se prémunir contre

des événements futurs. De plus, il peut profiter d'un bonus vert (rabais écologique) s'il investit de manière durable. Les Crédits Eco Home et Eco Home PPE financent des projets visant à accélérer la transition énergétique. La BCVS propose ces crédits à taux préférentiel à sa clientèle qui souhaite rapidement financer l'amélioration énergétique de son habitation, produire sa propre énergie par différents moyens, panneaux solaires, pompe à chaleur, etc. Le Crédit rénovation BCVS est spécialement pensé pour le financement des travaux de rénovation ou d'agrandissement du logement. Il encourage aussi la clientèle à améliorer le bilan énergétique de son logement, puisque la Banque participe aux coûts pour une analyse énergétique CECB ou CECB+.

INCLUSION FINANCIÈRE

Dans le cadre de sa stratégie ESG, pour la dimension sociale, la Banque **favorise l'accessibilité au financement** en offrant un bonus famille sur ses hypothèques. Cette initiative vise à soutenir les familles en leur proposant des conditions de financement plus avantageuses, renforçant ainsi son engagement en faveur de l'inclusion financière. Elle favorise également l'accessibilité aux études en offrant aux étudiantes et étudiants ou aux personnes en formation un financement par le biais du Pack Formation qui regroupe des produits et services gratuits, et un crédit à taux préférentiel. Le Pack Jeunes de la BCVS marque une étape importante pour gérer l'argent de poche ou les premiers salaires de la clientèle entre 12 et 26 ans. Des prestations de base (compte, carte) sont complétées par une offre digitale (mobile-Banking, e-Banking, BCVS Twint) et par de nombreux avantages et offres exclusives locales et régionales.

En 2025, la Banque a lancé une nouvelle application mobile. Celle-ci est encore plus conviviale, plus mobile et plus sécurisée. Elle offre également de nouvelles fonctionnalités intéressantes qui permettent, par exemple, d'informer les clientes et clients des transactions en fonction de leurs besoins (de dépenses, de suggérer des ajustements budgétaires, d'anticiper certains flux, etc.).

La BCVS sensibilise également les jeunes à une gestion responsable de l'argent au travers de l'Association FinanceMission fondée par 24 Banques cantonales. Son but est de promouvoir la compétence financière et de lutter efficacement contre l'endettement des jeunes. Chaque année, la « Swiss Money Week » a lieu la dernière semaine de mars. Son objectif est de sensibiliser le grand public aux thèmes de l'argent et de l'éducation financière de base. La « Swiss Money Week » est organisée par le réseau suisse de compétences financières. La BCVS a encore amélioré ses solutions Conto Pack (favoriser les prestations self-service) et les a complétées par un nouveau Pack. Ce Pack Bienvenue propose une relation bancaire entièrement digitale et gratuite. Ainsi, la clientèle BCVS accède à son argent à tout moment avec des outils digitaux comme une carte de débit, BCVS Twint, e-Banking, Mobile Banking, etc.

POLITIQUE DE CRÉDIT

La BCVS remplit la mission que le législateur lui a confiée à travers une politique active de crédits à la clientèle des particuliers, aux entreprises et aux collectivités de droit public. Sa relation avec les acteurs de la vie économique est basée sur le partenariat et le partage des risques. Dans ce métier bancaire, dont l'impact est immédiat sur l'économie valaisanne, la BCVS marque sa distinction par sa capacité à déceler, même dans des branches d'activités moins porteuses, des entreprises dont les perspectives restent intactes et à en faire des clientes, ou à renforcer les relations existantes. Grâce à sa proximité, à son ancrage local et au professionnalisme de ses collaboratrices et collaborateurs, la BCVS dispose d'excellentes connaissances du marché immobilier et du tissu économique des PME ; elle peut donc évaluer les risques au cas par cas en fondant son analyse, non seulement sur un examen statistique ou probabiliste, mais aussi sur les perspectives futures et les aspects qualitatifs tels que la qualité du bâti et sa vétusté, la compétence du management, la pertinence du business model de la stratégie suivie. La gestion du risque de crédit représente une compétence stratégique de la BCVS. Dans le traitement des opérations de crédit, la Banque apporte ainsi une attention particulière aux meilleurs standards de bonne gouvernance (voir rapport de gestion, partie gouvernance et [page 10](#) du présent rapport).

INVESTISSEMENTS RESPONSABLES

Le développement durable fait partie des enjeux majeurs de notre époque. La prise en compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance dans les décisions d'investissement et les pratiques en matière d'ESG sont incluses dans le processus de gestion des produits financiers. Cependant, les investissements durables ont été freinés en 2025 par plusieurs facteurs. Le secteur a connu un ralentissement de ses flux financiers, en raison d'un climat politique moins favorable en Europe comme aux États-Unis. Ce recul a été alimenté par des mesures législatives défavorables, des tensions géopolitiques croissantes et un excès de réglementation. Les préoccupations croissantes concernant l'écoblanchiment ont également eu un impact négatif sur la finance durable. Selon plusieurs études du marché, cette période peut être définie comme une phase de stagnation dans le monde de la finance durable avec vraisemblablement des actions nécessaires de la part de plusieurs groupes de parties prenantes.

2025 a été marquée également par l'adhésion de la Banque aux Principes pour l'investissement Responsable des Nations Unies (PRI). Ces principes sont un réseau international d'institutions financières soutenu par les Nations Unies qui travaillent ensemble pour proposer un menu d'actions possibles pour intégrer les questions ESG dans les pratiques d'investissement.

En 2025, la BCVS a mis en application l'évolution des directives Swissbanking « intégration des préférences ESG et des risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune ».

Voici les principaux points sur lesquels la Banque s'est focalisée :

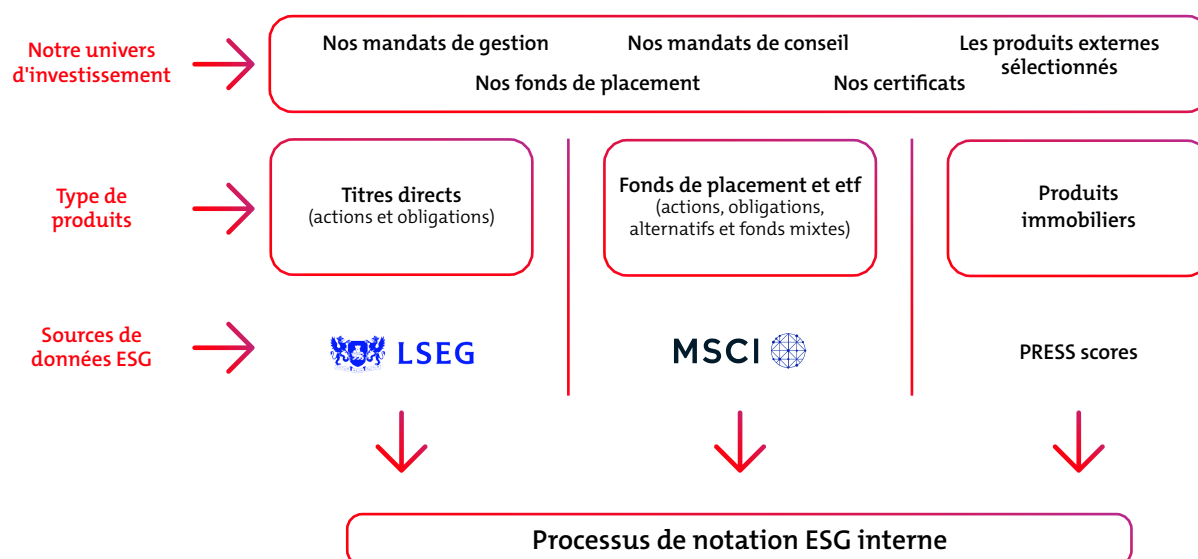
- adaptation des annexes ESG pour la récolte des préférences ESG des clientes et clients selon la nouvelle réglementation ;
- revue de la méthodologie interne pour la notation ESG des produits financiers ;
- modification des noms de deux certificats gérés par la Banque ;
- formation en matière d'ESG auprès de tout le personnel du front office.

MÉTHODOLOGIE ESG DE LA BCVS

L'Asset Management de la BCVS a revu son processus d'évaluation et d'intégration propre des critères ESG selon une échelle de planètes allant de 0 planète (= absence de caractéristiques ESG) à 3 planètes bleues. Cette évaluation est utilisée uniquement pour les instruments financiers faisant partie de son univers de placement et de conseil. Les sources de données ESG (score ESG) tout comme le processus d'évaluation sont différents selon la nature et la classe d'actifs des instruments financiers.

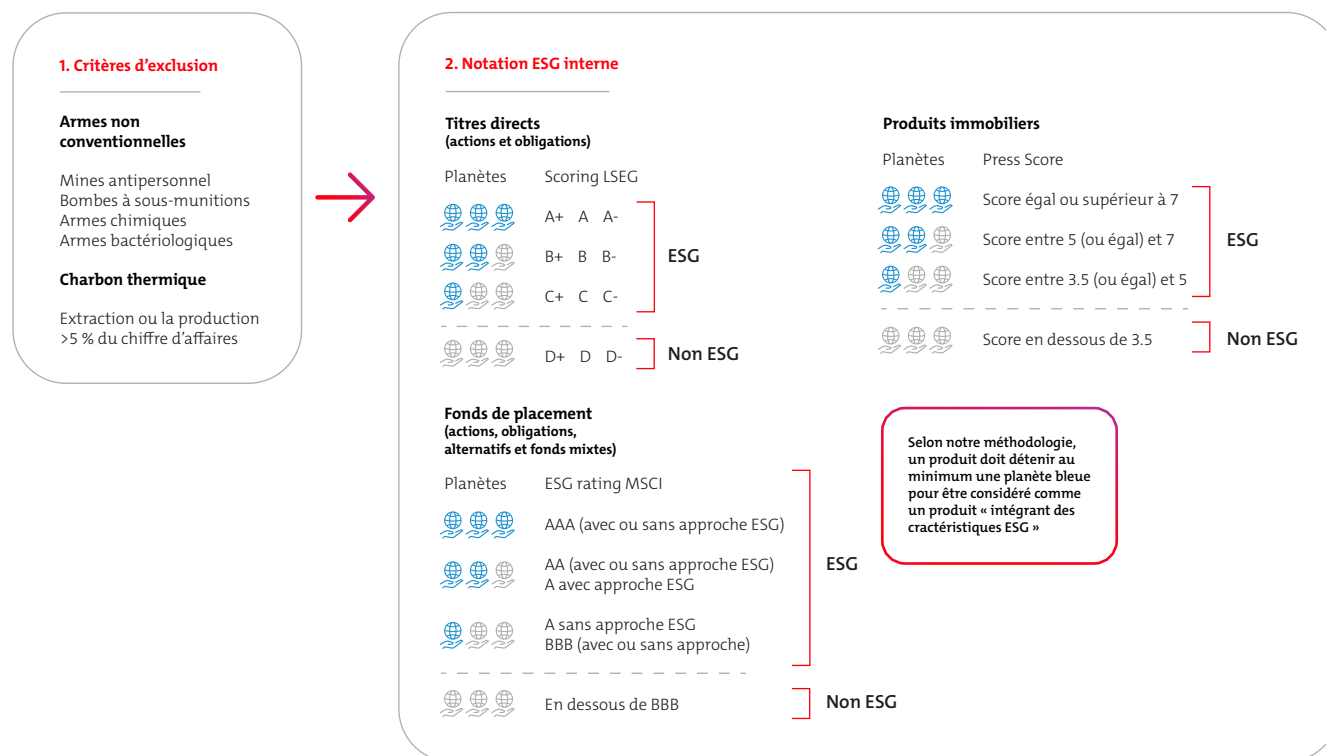
Notre méthodologie ESG – Nos sources de données

Différentes agences de notation



Notre méthodologie ESG – Processus de notation

Processus en deux étapes



L'exclusion, l'intégration de critères ESG, le best-in-class, sont les principaux leviers utilisés par la BCVS dans la sélection et la gestion des investissements. Une politique d'exclusion est appliquée à l'ensemble des fonds de placement et mandats de gestion. Elle vise à exclure de l'univers d'investissement des activités et pratiques qui présentent des risques, tant sur le plan financier qu'extra-financier.

Dans la catégorie des fonds de placement « Flex » de droit suisse, l'approche ESG, qui a été validée par la FINMA en octobre 2022, est mise en œuvre au travers de la sélection des fonds cibles. Au minimum 70 % de ces derniers doivent mettre en œuvre une (des) approche(s) ESG (l'exclusion des critères fixés par la Banque et / ou l'intégration approche ESG telle que définie par l'AMAS, version 26.09.2022). Une gestion similaire est adoptée

pour nos produits de fonds luxembourgeois. Pour le fonds Equity Switzerland (investissements collectifs en titres directs), au minimum 70 % des investissements du fonds doivent mettre en œuvre les approches ESG retenues. Cette partie du portefeuille ne doit inclure aucune position de sociétés exclues (sociétés qui figurent sur la liste publiée par l'Association suisse pour des investissements responsables « ASIR » et celles qui génèrent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction de charbon thermique). Une approche de filtrage positif au sein de chaque secteur est, de plus, appliquée dans la gestion du fonds. Trois certificats BCVS (investissements collectifs en titres directs), à savoir « Actions européennes », « Actions mondiales » et « Actions Megatrend Selection », respectent les critères d'exclusion fixés par la Banque et appliquent une approche best-in-class.

Données au 31.12.2025

	AuM (mio CHF)	AuM* (mio CHF)	Part ESG (%)*
Types de produits			
Mandats de gestion privés Star Select	565	452	80 %
Mandats de gestion privés Active Portfolio-Swiss Focus	100	83	83 %
Mandats de gestion privés Smart	88	84	95 %
Mandats de gestion Institutionnels	1'200	970	81 %
Fonds de placement Flex	728	625	86 %
Certificats BCVS (Europe et Monde)	17	17	100 %
Certificat BCVS Actifs réels	24	14	57 %
Certificat Actions Megatrend Selection	24	24	100 %
Certificat Optimized Yield	9	0	0 %
Certificat BCVS Fonds Immobiliers Suisses	57	54	96 %
Fonds Equity Switzerland	301	258	86 %
Fonds Swiss Equity Quality & Dividend+	99	99	100 %
Total	3'212	2'681	83 %

* Avec des caractéristiques ESG

OFFRE DIGITALE ET CONSEIL À DISTANCE

La Banque est consciente de son rôle de proximité au sein du canton. Elle a entrepris un important processus de digitalisation qui se poursuivra ces prochaines années et qui vise à moderniser ses services tout en préservant le lien humain. Cette démarche inclut le développement de solutions avancées pour la gestion des données, des révisions de ses offres de produits et des analyses approfondies pour optimiser les outils digitaux. En adoptant progressivement des solutions de self-service, la Banque aspire à rendre ses services plus accessibles et plus durables, tout en offrant à la clientèle une expérience adaptée aux besoins modernes.

En 2026, la Banque souhaite poursuivre l'amélioration du service et de l'accessibilité en proposant des outils de conseils à distance.

PALETTE DE PRODUITS

Nos produits pour accompagner les projets de transition énergétique sont disponibles sur notre site Internet.

INDICATEURS D'ÉVOLUTION SUR LES PRODUITS DÉDIÉS À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La BCVS a défini des indicateurs pour suivre l'adoption et l'évolution des produits qu'elle offre aux clientes et clients qui ont des projets de transition énergétique. Ces derniers sont disponibles dans le rapport climat 2025.

 Découvrez le rapport climat 2025 de la BCVS

Pratiques de vente responsables

FINANCEMENT – CONSEIL RESPONSABLE ET FORMATIONS

Dans le cadre de l'engagement de la Banque pour une pratique de vente responsable et pour intégrer des pratiques responsables à tous les niveaux de son organisation, toutes les nouvelles collaboratrices et tous les nouveaux collaborateurs suivent des modules e-learning obligatoires sur les bases de la RSE. Ces modules permettent de les sensibiliser aux principes fondamentaux de la RSE et aux aspects ESG. Des formations spécifiques sont proposées aux conseillères et conseillers, en fonction de la segmentation clientèle et des exigences réglementaires.

Directives pour les fournisseurs d'hypothèques relatives à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.

Les fournisseurs d'hypothèques veillent à ce que leurs conseillères et conseillers à la clientèle et/ou leurs spécialistes hypothécaires bénéficient de formations continues appropriées et régulières sur la manière de préserver la valeur des immeubles à long terme et d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, ainsi que sur le financement des mesures correspondantes.

INVESTISSEMENT – CONSEIL RESPONSABLE ET FORMATIONS

La BCVS s'engage à répondre aux attentes de sa clientèle en lui proposant les solutions d'investissement les plus adaptées et en tenant compte des risques. En termes d'investissement responsable, la BCVS souhaite avant tout agir avec transparence. Elle considère la lutte contre l'écoblanchiment comme primordiale afin d'assurer une protection efficace de sa clientèle et d'informer ses parties prenantes. Concernant les produits, des fiches d'informations et des rapports ESG sont disponibles avec des informations climatiques sur les placements. En 2025, la BCVS a mis en œuvre la directive ASB (Association suisse des banquiers) en matière d'ESG (environnement, social, gouvernance). Ces directives sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune.

Elles visent à intégrer les préférences ESG des clientes et clients ainsi que les éventuels risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune et à assurer plus de transparence. Dans le cadre du conseil en placement et de la gestion de fortune, la définition du profil de risque du client est une étape clé. En ligne avec l'application des directives de l'ASB, la BCVS intègre les attentes de sa clientèle en termes de durabilité. En complément des dimensions financières (objectifs de placement, capacité financière, aversion au risque et horizon de placement), les attentes extra-financières (performances ESG – environnementales, sociales, de gouvernance) sont considérées lors de l'établissement du profil d'investisseur. En fonction des attentes des clientes et clients, des produits d'investissements spécifiques peuvent être proposés, comme des fonds de placement thématiques visant à investir dans des entreprises qui proposent des solutions aux enjeux environnementaux et sociaux.

PROTECTION DES CLIENTS / GARANTIE DE L'ÉTAT

Dans le cas de la faillite d'une banque, le système de garantie des dépôts protège de la perte les dépôts des clientes et clients jusqu'à CHF 100'000.– (selon les dispositions inscrites dans la loi). Ces dépôts garantis sont versés rapidement. Les dépôts auprès de la BCVS sont couverts par le système de garantie des dépôts. En sus de la protection légale des déposants conformément à l'art. 37h de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (Loi sur les banques), la BCVS bénéficie de la garantie de l'État pour tous ses engagements. Selon l'article 5 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais « L'État garantit les engagements de la Banque ».

La garantie de l'État, intégrale et sans limite, s'applique – à l'exception des engagements subordonnés – à tous les avoirs de la clientèle auprès de la BCVS, c'est-à-dire à tous les avoirs déposés et inscrits dans ses livres (comptes privés, épargne, à terme, 3^e pilier ou encore obligations de caisse émises par la BCVS).

SUPERVISION DES REVUES DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS

La BCVS dispose d'une structure de gouvernance solide répondant à cette exigence tout d'abord, au niveau du Conseil d'administration avec un comité stratégique dédié, le COSTRI (Comité stratégie, transformation digitale et innovation). Ce comité a pour mission de superviser le développement, l'évolution et l'alignement stratégique des produits et services de la BCVS, (voir modèle de gouvernance du développement durable du présent rapport). Outre cet organe du Conseil d'administration, la BCVS dispose également d'un comité de direction, le Comité Produits, qui est un comité stratégique de la Direction générale. Ce comité supervise l'examen opérationnel et stratégique des produits financiers, veillant à leur adéquation aux besoins des clientes et clients, aux exigences réglementaires et à la stratégie globale de la Banque. Conjointement, les comités dédiés assurent une supervision tant au niveau du Conseil d'administration qu'à celui de la Direction, répondant pleinement aux attentes en matière de cadre de supervision structuré des produits et services financiers existants et nouveaux.

GESTION DES RÉCLAMATIONS CLIENTS

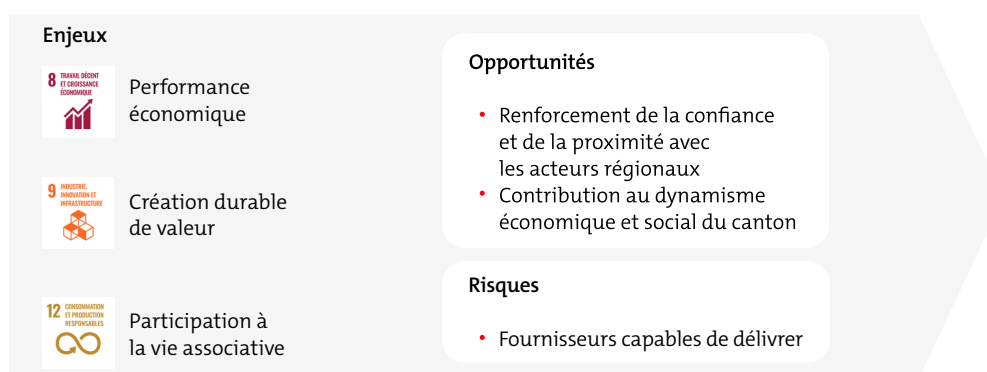
Dans le cadre de la protection de la clientèle, la Banque dispose d'un processus formalisé de gestion des réclamations émanant des clientes et clients et des non-clientes et non-clients, accessible via un portail interne dédié. Celui-ci précise les canaux d'entrée possibles — y compris les réseaux sociaux —, les circuits de traitement selon les unités concernées ainsi que les règles d'enregistrement systématique dans un outil centralisé et d'information de la hiérarchie.

Le dispositif prévoit une catégorisation des cas sensibles selon trois niveaux de criticité, entraînant des validations renforcées par la Direction et les instances de contrôle, ainsi qu'une information des services juridiques et des organes de gouvernance lorsque requis. La clôture des cas s'accompagne d'un archivage formel et d'un reporting consolidé, analysé périodiquement afin d'identifier des axes d'amélioration et présenté à la Direction générale dans une logique de maîtrise du risque de conduite et d'amélioration continue de la relation clientèle.

Ambitions de l'axe

- La BCVS souhaite consolider les relations avec les fournisseurs locaux.
- La BCVS souhaite développer une politique d'achat responsable.

La BCVS joue un rôle clé dans le développement économique et social du Valais et de sa région d'activité. En tant que banque cantonale, elle place l'ancrage territorial au cœur de sa mission et agit de manière durable en faveur de l'économie locale. Elle contribue activement au renforcement et au développement du tissu économique régional, notamment par le soutien aux entreprises locales, aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux acteurs économiques émergents. Elle participe au maintien et à la création d'emplois, y compris de postes de formation et d'apprentissage, favorisant ainsi la transmission des compétences et l'employabilité dans la région. Dans le cadre de ses activités d'achats, la BCVS privilégie, lorsque cela est possible, des fournisseurs situés dans son rayon d'activité, consolidant ainsi les circuits économiques locaux. Elle prend en considération les aspects sociaux, environnementaux et éthiques lorsqu'elle achète des produits ou confie un mandat à un fournisseur. La BCVS s'engage également auprès des associations, institutions et initiatives locales, qu'elle soutient dans un esprit de partenariat à long terme. À travers sa politique de mécénat et son implication régionale, elle contribue à la cohésion sociale, au dynamisme culturel et à l'attractivité du territoire.

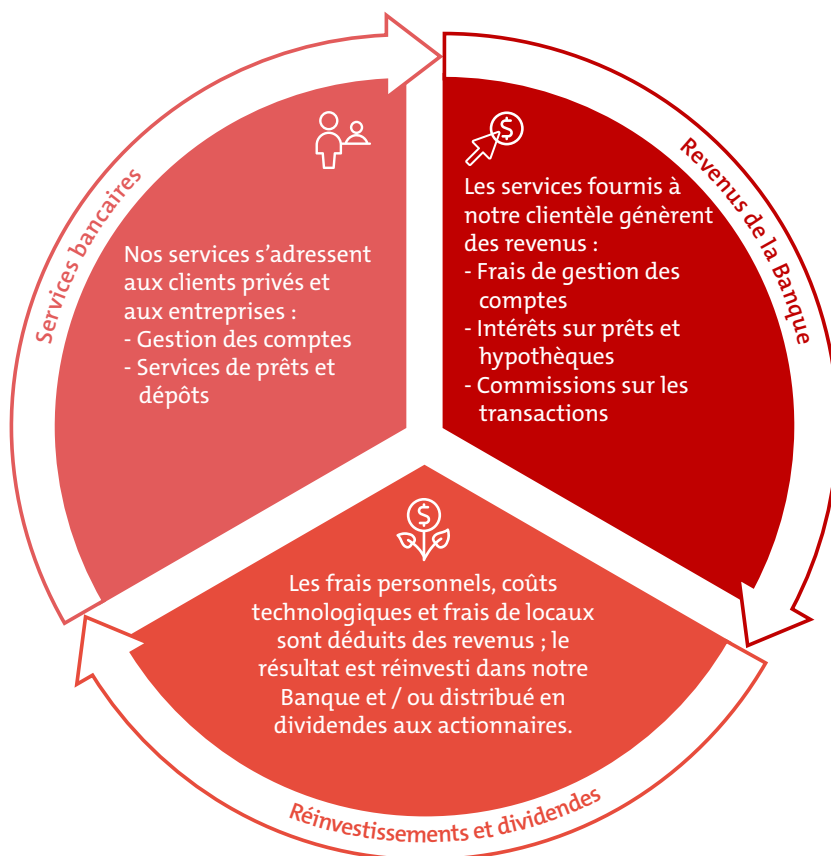


Performance économique

CHAÎNE DE CRÉATION DE VALEUR

La performance économique de la BCVS joue un rôle important dans le soutien à l'économie et à la société du canton du Valais. L'écosystème local profite directement et indirectement du succès de son modèle d'affaires durable, puisque la BCVS est un employeur et un établissement financier ancré dans sa région.

Les revenus générés par la Banque pour les services fournis à la clientèle privée et aux entreprises sont, après déduction des charges de fonctionnement, attribués à des projets de soutien associatifs et entrepreneuriaux. Le bénéfice final est réinvesti dans la Banque et / ou distribué aux actionnaires.



Création de valeur régionale

La BCVS est consciente de sa responsabilité sociétale. Elle contribue de manière importante au renforcement de l'économie du canton du Valais, à la préservation des ressources ainsi qu'au maintien des places de travail et de formation. La Banque met l'accent sur une approche à caractère durable dans la région et s'engage plus particulièrement en faveur de projets culturels et sociaux.

Qu'il s'agisse de familles ou d'écoles, de jeunes actifs ou de PME, de sport ou de culture, la BCVS soutient spécifiquement les organisations et les manifestations dans la région (voir [rapport de gestion](#) « Engagée pour le Valais et sa population »).

	Unité	2025	2024	2023	2022	2021
GRI Engagement sociétal						
201-1 Création de valeur						
Création de la valeur économique directe générée et distribuée (sans la valeur économique mise en réserve)	mio de CHF	210	210	207	193	187
Actionnaires	mio de CHF	63	63	61	56	55
Pouvoirs publics (y.c. garantie de l'État, sans tenir compte des dividendes)	mio de CHF	22	24	24	20	20
Collaboratrices et collaborateurs (y.c. contribution extraordinaire Caisse de Retraite)	mio de CHF	84	84	84	81	78
Autres charges d'exploitation hors garantie de l'État	mio de CHF	40	39	39	36	35

BCVS DÉCLIC

La fondation BCVS Déclic (ci-après « Fonds ») a pour but principal de renforcer le tissu économique en Valais, sous forme de cautionnement à des prêts octroyés par la BCVS. Cette démarche s'inscrit pleinement dans sa mission économique, à savoir :

« Contribuer au développement harmonieux de l'économie valaisanne ».

Plus spécifiquement, par ce Fonds, la Banque cautionne des entreprises (personne physique – raison individuelle, société simple ou personne morale) au démarrage ou en développement, pour l'obtention de prêts pour lesquels le débiteur ne peut fournir des garanties suffisantes. Le Fonds peut également intervenir dans des entreprises faisant l'objet d'une reprise par leurs cadres ou une partie des actionnaires (management buy-out, capital transmission).

SOUTIEN DE PROJETS

Dans ses Rapports RSE 2023 et 2024, la Banque informait sur son ambition de progression en matière d'instruments de financements pour soutenir les entreprises valaisannes dans leurs projets ESG ainsi que sur le démarrage du projet pilote y relatif. En 2025, les travaux engagés se sont finalisés par un test du dispositif. La suite de la démarche se structurera autour de la déclinaison opérationnelle et de la faisabilité, sur la base des enseignements issus des travaux menés.

FONDATION CARBON FREE VALAIS

En 2025, la Banque, membre fondatrice de la Fondation Carbon Free Valais a fait le pas de l'homologation officielle à travers le label Go Carbon Free Valais. L'initiative collective vise à promouvoir des projets exemplaires, à soutenir les PME dans leurs démarches durables et à proposer aux entreprises des formations sur les sujets de la durabilité. En 2025, un premier projet concret de protection du climat a pu être soutenu via l'association [ForêtClimat Valais](#) pour lancer la revitalisation de la forêt du Châtillon à Massongex.

APPROVISIONNEMENT À CARACTÈRE DURABLE

L'approvisionnement fait partie du processus de la BCVS et s'inscrit dans l'évaluation périodique des fournisseurs certifiés par le label Valais excellence. Les relations d'affaires avec la plupart des fournisseurs existent depuis de nombreuses années. S'agissant de nouveaux produits à acquérir, la Banque considère plusieurs offres à partir d'un certain montant de marchandises, qui sont évaluées selon des critères prédéfinis. Les critères du développement durable, qui comprennent des aspects d'écologie, de méthodes de travail, de droits de l'homme et de répercussions sociales, font partie intégrante de cette évaluation. Les fournisseurs pour lesquels la BCVS constate des effets sensiblement négatifs à ce propos ne sont pas pris en compte.

Les principaux approvisionnements concernent l'informatique, les prestations reçues, les produits de marketing, l'infrastructure des bâtiments ainsi que le matériel de bureau. La Banque fait appel autant que possible à des fournisseurs de son propre rayon d'activité. La Banque prévoit de faire un diagnostic de ses pratiques et de définir un périmètre d'action pour le formaliser dans une politique d'achat responsable d'ici à 2028.

POLITIQUE DE COMMUNICATION RSE

En 2025, la Banque a fait un diagnostic RSE pour voir son positionnement et définir ses ambitions d'évolution dans le domaine. La Banque a œuvré pour définir une stratégie RSE qui est intégrée dans la stratégie et le plan de communication global de la Banque.

Participation à la vie associative

La Banque encourage ses collaboratrices et collaborateurs à s'engager dans des mandats et activités accessoires dans la mesure où ils contribuent au renforcement de l'image et / ou des activités de la Banque. Ces activités doivent toutefois être compatibles avec l'organisation du travail (service clientèle, suppléances), elles ne doivent pas être contraires aux intérêts de la Banque (par ex. image, valeurs, etc.) ni comporter un risque de réputation, un risque financier ou tout autre risque

opérationnel pour la Banque. Pour ce faire, elle demande à son personnel de lui annoncer les mandats et activités accessoires extérieurs à la Banque afin d'éviter tout conflit d'intérêts. Les annonces font l'objet d'une surveillance et d'un suivi annuel par le département des Relations humaines.

		Unité	2025	2024	2023	2022	2021
GRI	Mandats						
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programme de développement	Nombre	294	291	323	319	328

La BCVS soutient des sociétés, des associations et d'autres institutions dans un esprit de partenariat. Elle s'engage en faveur des entreprises locales et contribue ainsi au maintien des emplois dans la région. Les projets soutenus, qu'il s'agisse de mandats, de partenariats ou de formes de mécénat, sont

évalués selon des critères d'attribution définis, alignés sur la stratégie de communication et de marketing de la Banque ainsi que sur son territoire de marque, afin d'assurer la cohérence, la transparence et l'intégration des enjeux de développement durable.

CRITÈRES EXAMINÉS POUR LES DEMANDES DE PARTENARIATS

Positionnement :	– Collectif – Cantonal
Aspects techniques :	– Budget / coût – Visibilité publicitaire et possibilité de valorisation
Image :	– Association d'image et valeurs du demandeur en accord avec les valeurs BCVS (Durabilité, Proximité, Compétence et Innovation)
Communication :	– Opportunités de contact – Opportunité(s) – Public(s) cible(s) – Retombées médiatiques
Ne sont pas admis :	– Activités à risques – Atteinte à l'environnement – Hors canton – Sponsoring individuel

Chaque action fait l'objet d'un suivi systématique de mise en œuvre.

L'engagement de la BCVS pour la population valaisanne se traduit également au travers des événements et sociétés qu'elle soutient, que ce soit dans les domaines sociaux, artistiques, culturels, sportifs ou encore académiques. Cet engagement se matérialise sous différentes formes. Il peut s'agir d'une aide financière: un don, une cotisation, un contrat de partenariat pour les manifestations de plus grande

envergure ou une autre solution de soutien financier. Il peut également se concrétiser par une aide de nature logistique ou par la mise à disposition de prestations bancaires. Qu'elle soit visible ou de nature plus confidentielle, la démarche de la BCVS s'inscrit dans une perspective d'objectifs de communication et d'image. Le partage de valeurs communes constitue la pierre angulaire de sa politique de sponsoring.

La BCVS soutient les principaux sponsorings valaisans suivants :



Afin d'accompagner de manière optimale sa clientèle et de cultiver ce lien de proximité qui lui est cher, la BCVS investit chaque année dans son réseau. Les rénovations des agences régionales de Monthey en début d'année 2025 et de La Souste en automne illustrent bien cet exemple. Constatant que sa clientèle préfère gérer ses opérations courantes depuis son smartphone ou son ordinateur et se déplacer dans des agences pour des entretiens offrant une véritable valeur ajoutée, la BCVS adapte ses agences à ses besoins. Ainsi, les guichets traditionnels laissent, de plus en plus, place à une zone accessible 24h sur 24, à des espaces conviviaux et des salons-conseils adaptés. Ses agences deviennent plus modernes, plus lumineuses, plus fonctionnelles et plus personnelles.

LA FONDATION DU 100^e DE LA BCVS

En vue de parfaire sa mission auprès de la population valaisanne, la BCVS soutient activement les initiatives ou les actions remarquables dans les domaines humanitaire, social et culturel, ainsi que les jeunes talents à travers la Fondation du 100^e de la BCVS. Celle-ci a distingué de nombreuses personnes ou associations et distribué des prix à 210 bénéficiaires pour un montant total de plus de 1,4 million de francs depuis sa création. La Fondation du 100^e de la BCVS a remis CHF 50'000.– lors du prix annuel 2025 à des œuvres méritantes et à des jeunes sportifs valaisans.



LE PRIX CRÉATEURS BCVS

Par sa place prépondérante dans l'économie valaisanne, la BCVS est partenaire et initiatrice du Prix Créateurs BCVS dont la dotation est de CHF 30'000.– par année. Il est coorganisé avec Promotion économique Valais depuis 2007. Lors de la soirée de remise du Prix Créateurs BCVS, CHF 25'000.– sont remis au vainqueur. Les CHF 5'000.– restants sont attribués au Coup de cœur des anciens finalistes du Prix Créateurs BCVS.

UNE BANQUE POUR LES JEUNES

La BCVS et l'ensemble des banques cantonales s'engagent en faveur de l'éducation générale financière des jeunes en Suisse. Elles ont fondé l'Association FinanceMission en collaboration avec les Associations faitières d'enseignants de Suisse alémanique (LCH) et de Suisse romande (SER), dans le but de promouvoir la compétence financière et de lutter efficacement contre l'endettement des jeunes. FinanceMission a pour objectif de sensibiliser les jeunes à une utilisation responsable de l'argent et de développer leurs compétences en matière de finances. Pour ce faire, l'association met à disposition une offre basée sur les programmes scolaires, ludique et instructive, destinée à un enseignement en classe. Ces dernières années, FinanceMission a diffusé plusieurs campagnes par l'Union des Banques Cantonales Suisses sur les thèmes relatifs aux questions d'argent. Une autre plateforme, a également été créé et promue durant ces campagnes. Elle propose des contenus pour les jeunes ou pour les parents afin de comprendre comment bien gérer son argent en famille.

La BCVS est le partenaire bancaire privilégié de la jeunesse : de la naissance à l'enfance, puis à l'entrée dans la vie active, en passant par les années de formation. Elle est aux côtés des jeunes Valaisannes et Valaisans. Elle propose des offres privilégiées dès la naissance avec le compte tirelire BCVS Start et un bonus jusqu'à concurrence de CHF 150.– lors de l'ouverture du compte. Elle accompagne l'apprentissage de la gestion financière avec un Pack Jeunes dès 12 ans et de nombreux avantages bancaires ainsi que des offres spécifiques contenues dans un catalogue intitulé MyBCVS. Elle propose aussi un programme de prestations pour faciliter l'accès aux études supérieures. Un crédit d'étude procure aux personnes en formation un appui financier pour réaliser leurs objectifs.

Les actionnaires de la BCVS sont informés sur ces activités au moyen des rapports annuels et semestriels, du Rapport RSE et développement durable, de la Lettre aux actionnaires, via Internet, ou lors de manifestations comme l'Assemblée générale.

Index du contenu de la norme GRI

Le Global Reporting Initiative (GRI) est une organisation internationale indépendante qui s'efforce d'établir des normes pour les entreprises désirant intégrer les enjeux du développement durable dans leur politique interne (source : GRI).

Les normes GRI se divisent en trois catégories :

1. les normes GRI universelles – qui sont à appliquer au reporting de l'entreprise ;
2. **les normes GRI sectorielles – qui correspondent à un secteur d'activité particulier ;**
3. les normes GRI thématiques – qui permettent de communiquer sur des enjeux particuliers.

Ces standards, régulièrement mis à jour, s'appuient sur une série d'indicateurs conçus pour mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre, répartis actuellement en six grands domaines :

- l'économie ;
- l'environnement ;
- les Droits de l'Homme ;
- les relations sociales et les conditions de travail ;
- la responsabilité en termes de produits ;
- la société.

La Banque Cantonale du Valais a communiqué les informations citées dans cet index pour la période du 01.01.2025 au 31.12.2025 en référence aux normes GRI.

Norme GRI

Informations générales

L'organisation et ses pratiques de reporting

2-1	Détails sur l'organisation	RDD25, RG25
2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	RDD25, Contenu du Rapport RSE, périmètre
2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	RDD25, Contenu et objectifs du Rapport RSE
2-4	Reformulations d'informations	Aucune
2-5	Assurance externe	Le label Swiss Climat CO ₂ Optimised Le label Fair-ON-Pay a été contrôlé et validé par la Société de Surveillance SA (SGS) Le rapport a fait l'objet d'une assurance limitée par Deloitte SA. Le label GO CARBON FREE VALAIS

Renvois, commentaires explicatifs et omissions

Activité et travailleurs

2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	RDD25, Ancrage régional
2-7	Employés	RDD25, Employeur. Toutes les données proviennent du système de gestion du personnel de la BCVS commun à l'ensemble de la Banque. Catégorie d'employés concernés : employés temps plein et temps partiel, temporaires, stagiaires, apprentis et apprentis. Exclusions : stagiaires d'été et personnel de nettoyage.
2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	Toutes les données proviennent du système de gestion du personnel de la BCVS commun à l'ensemble de la Banque.

Gouvernance

2-9	Structure et composition de la gouvernance	RDD25, Gouvernance d'entreprise RG25, Gouvernance d'entreprise
2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	RG25, Gouvernance d'entreprise
2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	RDD25, Gouvernance d'entreprise RG25, Gouvernance d'entreprise
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	RDD25, Gouvernance d'entreprise RG25, Gouvernance d'entreprise
2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	RDD25, Gouvernance d'entreprise RG25, Gouvernance d'entreprise
2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	RDD25, Gouvernance RSE RG25, Gouvernance
2-15	Conflits d'intérêts	RDD25, Éthique et conformité RG25, Gouvernance d'entreprise Notice de gestion du conflit d'intérêts BCVS
2-16	Communication des préoccupations majeures	RDD25, Finance et Produits RDD25, Gouvernance RSE RG25, Gouvernance d'entreprise RDD25, Stratégie RSE RDD25 Éthique et conformité
2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	RDD25, Gouvernance RSE
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	RG25, Rapport financier
2-19	Politiques de rémunération	RG25, Gouvernance d'entreprise et Rapport financier RDD25, Employeur
2-20	Processus de détermination de la rémunération	RG25, Gouvernance d'entreprise
2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	RDD25, Employeur Éléments pris en compte dans le salaire : salaire mensuel, prime à la performance, prime à la performance en actions, prestations de fidélité, prestations en nature, heures supplémentaires, allocations de famille, allocations familiales. Les frais de représentation ne sont pas pris en compte.

Stratégie, politiques et pratiques

2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	RG25, Message des présidents RDD25, Message des présidents, Stratégie RSE
2-23	Engagements politiques	RG25, Gouvernance d'entreprise RDD25, Éthique et conformité
2-24	Intégration des engagements politiques	RG25, Gouvernance d'entreprise RDD25, Éthique et gouvernance d'entreprise
2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs	RDD25, Finance et Produits
2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	RDD25, Employeur RDD25, Éthique et conformité
2-27	Conformité aux législations et aux réglementations	Aucune non-conformité
2-28	Adhésion à des associations	La BCVS est membre de l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS), de l'Association suisse des banquiers (ASB), de l'Association des Spécialistes de la Durabilité (ASD)
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	RDD25, Gestion du risque RSE Rapport Climat 2025 (TCFD)

Engagement des parties prenantes

2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	RDD25, Parties prenantes et enjeux pertinents
2-30	Négociations collectives	RDD25, Employeur

Thèmes pertinents

3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	RDD25, Parties prenantes et enjeux pertinents
3-2	Liste des thèmes pertinents	RDD25, Parties prenantes et enjeux pertinents

Environnement Matières

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD25, Environnement
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	20'180 kg de papier Tableau Consommation des ressources dans Rapport Climat 2025
301-2	Matières recyclées utilisées	Papier Tableau Consommation des ressources

Énergie

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD25, Environnement
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	Tableau Consommation des ressources
302-3	Intensité énergétique	Tableau Consommation des ressources
302-4	Réduction de la consommation énergétique	Au cours des dernières années, la consommation d'énergie dans le réseau de sites a pu être réduite continuellement, tandis que le volume d'affaires a sensiblement progressé

Eau et effluents

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD25, Environnement
303-1	Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	La totalité des sites de la BCVS est reliée au système local d'approvisionnement en eau ainsi qu'à des stations locales d'épuration des eaux usées
303-2	Gestion des impacts liés au rejet d'eau	La Banque ne rejette pas d'effluents
303-5	Consommation d'eau	Tableau Consommation des ressources

Biodiversité

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD25, Environnement
304-1	Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées	La BCVS ne possède aucun immeuble à proximité ou à l'intérieur de zones protégées

Émissions

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD25, Environnement
305-1	Émissions directes de GES (champ d'application 1)	Tableau Détail des émissions de gaz à effet de serre
305-2	Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)	Tableau Détail des émissions de gaz à effet de serre
305-3	Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	Tableau Détail des émissions de gaz à effet de serre Émissions indirectes de GES (champ d'application 3.15) Rapport Climat 2025
305-4	Intensité des émissions de GES	Tableau Détail des émissions de gaz à effet de serre
305-5	Réduction des émissions de GES	RDD25, Environnement

Déchets

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD25, Environnement
306-1	Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	La BCVS produit principalement des déchets en papier (dossiers et vieux papier) ainsi que des ordures ménagères
306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	Tous les déchets de la BCVS sont éliminés selon les règles en vigueur par des entreprises spécialisées ou recyclés. Sont considérés comme des déchets spéciaux les composants non recyclés de déchets électriques et électroniques ainsi que les batteries. Ceux-ci sont éliminés selon les règles en vigueur par des entreprises spécialisées
306-3	Déchets générés	Tableau Consommation des ressources
306-4	Déchets non destinés à l'élimination	Tableau Consommation des ressources
306-5	Déchets destinés à l'élimination	Tableau Consommation des ressources

Employeur, emploi

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD25, Employeur
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel y c. apprenties et apprentis	RDD25, Employeur
401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	RDD25, Employeur
401-3	Congé parental	RDD25, Employeur

Relations employés / direction

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD25, Employeur
402-1	Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	Dans la mesure où ils concernent les rapports de travail, les délais de communication pour les changements de modifications opérationnelles significatives correspondent au minimum aux délais de résiliation légaux ou à ceux du contrat de travail si ces derniers sont plus longs

Santé et sécurité au travail

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD25, Employeur
403-1	Système de management de la santé et de la sécurité au travail	RDD25, Employeur
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	RDD25, Employeur
403-6	Promotion de la santé des travailleurs	RDD25, Employeur
403-9	Accidents du travail	RDD25, Employeur
403-10	Maladies professionnelles	RDD25, Employeur

Formation et éducation

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD25, Employeur
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employée et employé	RDD25, Employeur Les chiffres se basent sur les inscriptions aux formations et les listes des présences finales (excusées inclus).
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employées et employés et programmes d'aide à la transition	RDD25, Employeur
404-3	Pourcentage d'employées et employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	100 %, hors cas particuliers, tels que les arrivées ou départs de collaboratrices et collaborateurs en cours d'année

Diversité et égalité des chances

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD25, Employeur
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	RDD25, Employeur
405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	Label Fair-ON-Pay

Lutte contre la discrimination

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD25, Employeur
406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises	Aucune

Liberté syndicale et négociation collective

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD25, Employeur
407-1	Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	Aucune. Aucun site de la BCVS ni aucun de ses fournisseurs ne se trouvent dans des régions à risque. La liberté d'association est ancrée dans la Constitution fédérale (article 23). La BCVS soutient les activités syndicales de ses collaboratrices et collaborateurs et ne s'oppose aucunement à leur adhésion à un syndicat. La BCVS rend ses collaboratrices et collaborateurs attentifs à l'Association suisse des employés de Banque (ASEB)

Confidentialité des données des clients

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD25, Éthique et conformité
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients	RDD25, Éthique et conformité

Lutte contre la corruption

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD25, Finance et Produits
205-1	Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	RDD25, Éthique et gouvernance Politique de lutte contre la corruption Nombre de sites évalués : tous les sites BCVS, voir périmètre page 3
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	RDD25, Éthique et gouvernance Politique de lutte contre la corruption
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	RDD25, Éthique et gouvernance Aucune mesure prise car aucun cas

Comportement anticoncurrentiel

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD25, Finance et Produits
206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	Aucune plainte déposée spécifiquement contre les Banques cantonales ou contre la BCVS

Portefeuille produit

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD25, Finance et Produits
G4-FS6	Part de portefeuille pour segment d'activité	RDD25, Finance et Produits
G4-FS8	Produits et services présentant une utilité écologique	RDD25, Finance et Produits
G4-FS7	Produits et services présentant une utilité sociale	RDD25, Finance et Produits

Finance et produits

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD25, Finance et Produits RG25, La Banque de gestion de fortune
417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Il n'y a aucun cas identifié par la BCVS en 2025
417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Il n'y a aucun cas identifié par la BCVS en 2025

Approche Active-Ownership

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD25, Finance et Produits
G4-FS10	Part de la clientèle commerciale avec laquelle les thèmes environnementaux et sociaux sont abordés	RDD25, Finance et Produits
G4-FS11	Part des placements dont la performance écologique et sociale a été évaluée	RDD25, Finance et Produits

Ancrage régional

Performance économique

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD25, Ancrage régional
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	RDD25, Ancrage régional
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	RDD25, Gestion du risque RSE Rapport Climat 2025 (TCFD)
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	RDD25, Employeur RG25, Rapport financier Le degré de couverture légal est communiqué sur la base du rapport RPC 26, non audité.
201-4	Aide financière publique	La BCVS ne bénéficie d'aucune subvention étatique

Présence sur le marché

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD25, Ancrage régional
202-2	Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	En adéquation avec sa volonté d'ancrage régional, la BCVS recrute la grande majorité de son personnel localement, sur ses marchés régionaux

Impacts économiques indirects

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD25, Ancrage régional
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	Fondation 100 ^e de la BCVS
203-2	Impacts économiques indirects significatifs	RDD25, Ancrage régional

Communautés locales

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD25, Ancrage régional
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	RDD25, Ancrage régional Notice de prévention et de gestion des conflits d'intérêts
G4-FS13	Points d'accès dans des zones à faible densité ou à faibles structures urbaines	La clientèle de la BCVS a accès à un vaste réseau d'agences et de bancomats ainsi qu'à des services à distance en libre-service

Pratiques d'achats

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD25, Ancrage régional
-----	-------------------------------	-------------------------

204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	RDD25, Ancrage régional
-------	--	-------------------------

Évaluation environnementale des fournisseurs

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD25, Ancrage régional
-----	-------------------------------	-------------------------

308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	RDD25, Ancrage régional
-------	--	-------------------------

Évaluation sociale des fournisseurs

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD25, Ancrage régional
-----	-------------------------------	-------------------------

414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	RDD25, Ancrage régional
-------	---	-------------------------

Politiques publiques

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD25, Ancrage régional
-----	-------------------------------	-------------------------

415-1	Contributions politiques	RDD25, Éthique et gouvernance
-------	--------------------------	-------------------------------

Indicateur individuel

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD25, Ancrage régional
-----	-------------------------------	-------------------------

	Satisfaction clientèle	RDD25, Parties prenantes et enjeux pertinents RDD25, Finance et Produits
--	------------------------	---

Base de reporting des indicateurs spécifiques

Indicateurs	Références	Informations complémentaires
Part des actifs sous gestion mettant en œuvre une approche avec des caractéristiques ESG investis dans les types de produits	Rapport RSE, p.46 et 47	Les investissements sous-jacents mettent en œuvre des caractéristiques ESG selon la méthodologie ESG de la Banque : Notice ESG
Part du portefeuille de crédits en secteurs fortement émetteurs de CO ₂	Rapport RSE, Rapport Climat 2025 (TCFD)	Pourcentage du portefeuille de crédits de la Banque envers des contreparties dans les secteurs du pétrole, gaz, charbon, électricité, automobile, ciment, aviation et acier, secteurs définis dans la méthodologie PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment).
Stratégie climatique	Rapport RSE (Environnement), Rapport Climat 2025	Présentation de la stratégie climatique, cadre de référence de la feuille de route de décarbonation.
Risques climatiques	Rapport Climat 2025	Informations complémentaires : intégration des risques climatiques (physiques et de transition) comme facteurs de risques dans le cadre global de gestion des risques.

Lexique des abréviations

AG	Assemblée générale	GHG	Greenhouse Gas
AMAS	Asset Management Association Switzerland	GJ	Gigajoule
ApME	Association pour le management de l'environnement et la pérennité dans les établissements financiers	GRI	Global Reporting Initiative
		ISAE	International Standard on Assurance Engagements
ASB	Association suisse des Banquiers	ISO	International Organisation for Standardisation
AuM	Assets Under Management : Actifs sous gestion	IT	Technologies de l'Information
BCVS	Banque Cantonale du Valais	kg	Kilogramme
CA	Conseil d'administration	km	Kilomètre
CAUD	Comité d'audit et risques	kWh	Kilowattheure, unité servant à mesurer la consommation de chaque foyer
CECB / CECB+	Certificat énergétique cantonal des bâtiments	LSEG	London Stock Exchange Group qui détient la filiale Refinitiv, organisme de notation ESG
c.f	Reportez-vous à	m ³	Mètre cube
CO	Code des obligations	MSCI	Morgan Stanley Capital International
CO ₂	Dioxyde de carbone	ONU	Organisation des Nations Unies
CORSE	Commission RSE	PACTA	Paris Agreement Capital Transition Assessment
COSTRI	Comité stratégie, transformation digitale et innovation	PME	Petites et moyennes entreprises
CRO	Chief Risk Officer	PRI	Principles for Responsible Investment
CSO	Chief Sustainability Officer	RDD	Rapport sur le développement durable
CYP	Challenge Your Potential : centre de formation des professions bancaires de base	RG	Rapport de gestion
DG	Direction Générale	RSE	Responsabilité sociétale de l'entreprise
ESG	Environmental Social Governance	SBTi	Science Based Targets Initiative
ETF	Exchange Trade Funds	SCI	Système de contrôle interne
EPT	Équivalent Plein Temps	t.	Tonne
FINMA	Autorité de surveillance des marchés financiers suisses	TCFD	Task Force on Climate-Related Financial Disclosures
FSC	Forest Stewardship Council	y c.	Y compris
GES	Gaz à effet de serre		



Revue d'assurance limitée

Rapport de l'auditeur indépendant pour une mission d'assurance limitée sur une sélection d'indicateurs de durabilité

Au Conseil d'administration et la Direction générale de la Banque Cantonale du Valais, Sion

Notre mandat

Nous avons été mandatés pour mener une mission d'assurance limitée sur une sélection d'indicateurs de durabilité (« informations de durabilité ») présentés dans le *Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable 2025* de la Banque Cantonale du Valais (« la Banque ») pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

Champ d'application et objet

Nos procédures d'assurance limitée ont consisté en une revue de la sélection d'indicateurs de durabilité pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025, présentés dans le *Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable 2025* (« rapport ») de la Banque et le *Rapport Climat* (« rapport climat ») comme indiqué ci-dessous :

- Conflits d'intérêt, en pages 16, 17 et 59 du rapport
- Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption, en pages 16 et 17 du rapport
- Nombre d'employés dont nombre de femmes et nombre d'hommes, en page 24 du rapport
- Nombre d'employés à temps partiel et à temps plein, en page 24 du rapport
- Part de femmes dans l'ensemble du personnel, de femmes cadres supérieurs (dès sous-directrice), et de femmes cadres (dès mandataire commerciale), en page 24 du rapport
- Taux de rotation du personnel, en page 24 du rapport
- Recrutements au total et taux de recrutement au total, en page 24 du rapport
- Taux de recrutement de femmes et taux de recrutement d'hommes, en page 24 du rapport
- Ratio de rémunération totale annuelle, en page 28 du rapport
- Taux de couverture de la caisse de retraite, en page 28 du rapport
- Nombre de collaborateurs en formation, dont apprentis, étudiants en formation afin d'obtenir la maturité professionnelle, participants au programme de formation interne, stagiaires, en page 30 du rapport
- Nombre de jours de formation continue, en page 30 du rapport
- Nombre de jours d'absence par collaborateur pour cause de maladie, en page 33 du rapport
- Nombre de collaboratrices ayant bénéficié d'un congé maternité et de collaborateurs ayant bénéficié d'un congé paternité, en page 33 du rapport
- Taux de reprise du travail après un congé maternité, en page 33 du rapport
- Part et AuM ayant des caractéristiques ESG des mandats de gestion Star Select, Active Portfolio-Swiss focus, Smart et institutionnels, en page 47 du rapport

- Part et AuM avec des caractéristiques ESG des certificats BCVS Europe et Monde, actifs réels, Actions Megatrend Selection, Optimized Yield, Fonds Immobiliers Suisses en page 47 du rapport
- Part et AuM ayant des caractéristiques ESG des Fonds Equity Switzerland, Swiss Equity Quality & Dividend+, et Flex en page 47 du rapport
- Création de la valeur économique directe générée et distribuée, en page 53 du rapport
- Nombre de mandats (engagement des collaborateurs dans la société civile), en page 55 du rapport
- Part du portefeuille de crédits en secteurs fortement émetteurs de CO2, en page 25 du rapport climat

Nous n'avons pas mis en œuvre de procédures d'assurance sur d'autres informations incluses dans le rapport que celles décrites au paragraphe précédent et, par conséquent, nous n'exprimons pas de conclusion sur ces informations.

Critères applicables

Les critères de déclaration (« Critères applicables ») utilisés par la Banque s'appuient sur les normes de la *Global Reporting Initiative* (« GRI »), ainsi que, pour les indicateurs relatifs aux crédits et aux fonds, sur des définitions spécifiques à la Banque telles que décrites en page 66 du rapport.

Conclusion de notre mission d'assurance limitée

Sur la base des procédures réalisées et des éléments probants recueillis, nous n'avons pas relevé d'éléments qui indiqueraient que la sélection d'indicateurs revus n'a pas été établie, dans tous les aspects significatifs, conformément aux critères applicables décrits dans le rapport.

Nous n'exprimons pas de conclusion d'assurance sur les informations relatives aux périodes antérieures ou sur toute autre information incluse dans le rapport, y compris les images, fichiers audios ou vidéos intégrées.

Limites inhérentes

Nous fournissons une assurance limitée sur la préparation des indicateurs sélectionnés conformément aux critères applicables. Des limitations inhérentes existent dans toutes les missions d'assurance. Toute structure de contrôle interne, aussi efficace soit-elle, ne peut éliminer la possibilité que des fraudes, des erreurs ou des irrégularités se produisent et restent indétectées et, parce que nous utilisons des tests sélectifs dans notre mission, nous ne pouvons garantir que les erreurs ou les irrégularités, le cas échéant, soient détectées.

Les critères auto-définis, la nature des indicateurs sélectionnés et l'absence de normes externes cohérentes permettent l'adoption de différentes méthodologies de mesure acceptables, ce qui peut entraîner des variations entre les entreprises. Les méthodologies de mesure adoptées peuvent également avoir un impact sur la comparabilité des indicateurs reportés par différentes entreprises et d'une année à l'autre au sein d'une organisation à mesure que les méthodologies évoluent.

Responsabilité du Conseil d'administration et de la direction de la Banque

Le conseil d'administration et la direction de la Banque sont responsables de la préparation du *Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable 2025* et des informations qu'il contient, conformément aux critères applicables susmentionnés. Cette responsabilité comprend l'élaboration, la mise en œuvre et le maintien de contrôles internes d'importance matérielle pour la préparation d'un rapport exempt d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur. Cette responsabilité comprend la sélection et l'application des critères applicables ainsi que des méthodes de mesure et d'estimation jugées appropriées compte tenu des circonstances.

Enfin elle comprend la provision d'un accès suffisant aux explications, documents et autres informations nécessaires pour la réalisation de notre mission d'assurance.

Notre responsabilité

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur les indicateurs de durabilité sélectionnés sur la base de nos procédures d'assurance limitée.

Notre travail a été réalisé conformément à la norme internationale *International Standard on Assurance Engagements (ISAE) 3000 (révisée), Missions d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique*, et aux termes de notre lettre de mission. Pour obtenir une assurance limitée, la norme ISAE 3000 (révisée) exige que nous planifions et exécutons nos procédures afin d'obtenir une assurance limitée que les indicateurs de durabilité sélectionnés ont été préparés, dans tous les aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

Indépendance et contrôles qualité

Nous nous sommes conformés aux exigences d'indépendance et d'autres exigences éthiques établies par le Code de déontologie des comptables professionnels publié par l'*International Ethics Standards Board for Accountants*, qui sont basés sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de comportement professionnel.

Notre firme applique la norme internationale de gestion de la qualité 1 (ISQM 1) et, par conséquent, maintient un système complet de contrôle de la qualité, y compris des politiques et des procédures documentées concernant le respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Procédures clés d'assurance limitée effectuées

Nous planifions et effectuons notre travail sur les domaines où nous avons identifié qu'une erreur matérielle concernant les indicateurs sélectionnés pourrait se produire. Les procédures que nous avons effectuées sont basées sur notre jugement professionnel. Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée concernant les indicateurs sélectionnés, nous avons effectué les procédures suivantes :

- Demandes auprès du responsable RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) de la Banque afin de comprendre le processus de gouvernance et de revue en termes de collecte et de gestion des données, et le processus de reporting ;
- Demandes auprès du personnel clé impliqué dans la collecte, la gestion de données et la production du *Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable*

2025, afin de comprendre le processus de saisie, de traitement et de communication des informations ;

- Examen de la documentation pour corroborer les résultats de ces demandes, y compris l'évidence à l'appui des déclarations faites, ainsi que la documentation des processus de *reporting* et des procès-verbaux des comités pertinents ;
- Vérification de la bonne application des critères de calcul conformément aux méthodologies énoncées dans les critères applicables ;
- Réalisation de procédures d'analyse et de test des données sous-jacentes, y compris l'inspection de la documentation source, sur la base d'échantillonnage statistique et non statistique afin d'évaluer si les données ont été recueillies et déclarées conformément aux critères applicables.

Les procédures exécutées dans le cadre d'une mission d'assurance limitée diffèrent en nature et en intensité d'une mission d'assurance raisonnable et sont moins étendues que dans le cas d'une mission d'assurance raisonnable et, par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans le cadre d'une mission d'assurance limitée est significativement inférieur à l'assurance qui aurait été obtenue si une mission d'assurance raisonnable avait été exécutée.

Utilisation restreinte

Le présent rapport est préparé exclusivement pour la Banque Cantonale du Valais selon les termes de notre lettre d'engagement.

Sans assumer ou accepter une quelconque responsabilité à l'égard de ce rapport envers une partie autre que la Banque Cantonale du Valais, nous avons consenti à la publication de notre rapport dans le *Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable 2025* de la Banque Cantonale du Valais dans le but de prouver à la Banque Cantonale du Valais qu'elle a obtenu un rapport d'assurance indépendant en relation avec les informations de durabilité. Ce consentement n'affecte pas et n'étendra pas, à quelque fin ou sur quelque base que ce soit, nos responsabilités. Dans toute la mesure permise par la loi, nous n'acceptons ni n'assumons la responsabilité envers quiconque d'autre que la Banque Cantonale du Valais, pour notre travail, pour ce rapport ou pour les conclusions que nous avons formulées.

Deloitte SA



Sandro Schönenberger
Expert-réviseur agréé



Claire Ledrich
Directrice-adjointe

Genève, le 25 mars 2026

Impressum

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION ET RÉDACTION

Géraldine Varone, BCVS

COORDINATION COMMUNICATION ET MARKETING

Virginie Pastore-Mayor, BCVS

COMPOSITION

Sasha Ricciardi, BCVS

TRADUCTION EN ALLEMAND

Remo Dürr, BCVS

TRADUCTION EN ANGLAIS

SwissGlobal Language Services AG

PHOTOGRAPHIES PORTRAITS DE PIERRE-ALAIN GRICHTING, OLIVER SCHNYDER, ALINE DE RIEDMATTEN

Olivier Maire, Studio54

PHOTOGRAPHIE FONDATION DU 100^E DE LA BCVS

Kévin Manand, Studio Viens & Vois

AUTRES PHOTOGRAPHIES

BCVS

©BCVS

Reproduction des textes autorisée avec la mention de la source.
Le présent rapport est publié en français, en allemand et
en anglais.

La version française fait foi.

Mars 2026



Banque Cantonale du Valais
Place des Cèdres 8, 1950 Sion

bcvs.ch